

Assemblées
SB/JV/MC

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 4 février à 18h30, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 28 janvier 2021, se sont réunis au nombre de 45 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Étaient présents :

André SANTINI	Tiphaine BONNIER	Caroline MILLAN
Thierry LEFEVRE	Etienne BERANGER	Claire GALLIOT
Fanny VERGNON	Kathy SIMILOWSKI	Guillaume LEVY
Philippe KNUSMANN	Nicole BERNADET	Anne-Sophie THIBAUT
Fabienne LIADZE	Dominique GIACOMETTI	Cyrille GRANDCLEMENT
Ludovic GUILCHER	Maria GARRIGUES	Didier VERNET
Edith LETOURNEL	Christine HELARY-OLIVIER	Floraine CORDIER
David DAOULAS	Thibaut ROUSSEL	Thomas PUIJALON
Nathalie PITROU	Marie-Hélène LE BERRE	Maud JOIE-SORIA
Alain LEVY	François SINSOLIEUX	Martine VESSIERE
Claire GUICHARD	Florent TRIDERA	Jean-Baptiste BART
Arthur KHANDJIAN	Eric KALASZ	André TANTI
Claire SZABO	Isabelle MARLIERE	Thibaud GLOWACZOWER
Bernard de CARRERE	Jean COURCELLE-LABROUSSE	
Sabine LAKE-LOPEZ	Stéphane FORMONT	
Olivier RIGONI	Louis DORANGE	

Étaient représentés :

Caroline ROMAIN par Guillaume LEVY
Corine SEMPE par David DAOULAS

Damien BALDIN par Maud JOIE-SORIA
Laurent PIEUCHOT par Floraine CORDIER

Guillaume LEVY est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

Publication par affichage : le 11 février 2021.

M. le Maire.- "Mes chers collègues, vous êtes à l'heure. Nous allons commencer pour ne pas vous pénaliser."

Appel nominal

M. le Maire.- "Appel nominal, s'il vous plaît, Monsieur le Directeur."

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- "Le quorum est atteint. La séance est ouverte."

Nomination d'un secrétaire de séance.

M. le Maire.- "Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Pour mémoire, Isabelle MARLIÈRE avait été désignée, le 10 décembre dernier. En raison du contexte sanitaire, le secrétaire ou la secrétaire reste à sa place.

Qui est candidat ? Guillaume LEVY. D'autres candidats ?

Pour l'élection de M. LEVY, avis contraires ? Abstentions ?

Adopté mais Monsieur LEVY, vous restez dans les étages.

M. Guillaume LEVY est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 10 décembre 2020.

M. le Maire.- "Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du jeudi 10 décembre. Avez-vous des remarques ? Nous n'en avons pas reçu."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, je pense que vous avez lu le compte rendu. Je suis étonné que vous n'ayez pas remarqué à la page 2 du compte-rendu : *Monsieur le Maire, il est prévu un hommage au président Valéry et non Valérie Giscard d'Estaing.*"

M. le Maire.- "On est entouré de gens incompetents ! Donc il faut corriger. Nous avons reçu une très belle lettre de Madame Giscard d'Estaing et de son fils pour nous remercier de l'hommage rendu et nous avons encore maintenant à désigner un lieu en hommage. Nous sommes d'ailleurs agréablement surpris que l'hommage au président Giscard d'Estaing ait été aussi généralisé.

C'est noté Monsieur TANTI. Il faut voter avec cet amendement.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Information sur les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire.- "Informations sur les décisions prises en application de l'article L. 2122-22. Il n'y a pas de vote. Il est pris acte de la transmission aux membres du Conseil municipal de la liste de ces décisions."

Il est pris acte.

M. le Maire.- "Nous avons sur la table, trois prix décernés à notre Conseil municipal.

Le prix interdépartemental Hauts-de-Seine et des Yvelines de l'innovation urbaine qui a été décerné le 15 décembre dernier à la Ville pour le projet La Serre, conçu par l'architecte néerlandais Winy MAAS. C'est un immeuble phare de la ZAC Léon Blum à proximité de la future gare du Grand Paris Express. Au sein du projet d'aménagement, le bâtiment La Serre adopte une attitude innovante favorisant une nouvelle urbanité au sol et offrant une structure ouverte, aérée, en hauteur. Elle est conçue comme une véritable oasis s'insérant dans une serre semi-ouverte intégrant plus de 3 000 m² de terrasses et jardins. Voici le prix qui nous a été décerné.

Issy-les-Moulineaux a aussi obtenu, le 15 décembre dernier, lors du challenge 5G, le prix leader du numérique ultraconnecté par Orange en 5G et en fibre. Nous sommes la première Ville française à recevoir cette distinction. En octobre 2020, la Ville avait lancé en partenariat avec Orange, un challenge pour identifier de nombreux usagers, concrets, et démontrer l'apport de cette nouvelle

technologie pour nos concitoyens. Les lauréats seront accompagnés pour réaliser leur démonstration sur le réseau 5G mis à leur disposition par Orange au cours du premier semestre 2021. Ce sont des start-up de la Ville et, pour une fois qu'on inaugure bien les start-up dans notre pays, il faudrait le noter.

La Ville a reçu par l'intermédiaire de son excellence, Monseigneur Ghasemi, Ambassadeur d'Iran en France, un présent conçu avec le symbole d'Ispahan, notre ville jumelle et liée au quartier de la Nouvelle Jolfâ d'Ispahan par un pacte d'amitié depuis le 11 avril 2018, source de fierté et d'intérêt majeur pour nos concitoyens. La communauté arménienne de Jolfâ est certainement à l'origine de ce très beau cadeau, voyez, et qui nous envoie des masques.

Merci pour eux."

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Thierry LEFÈVRE

1. Présentation du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2019.

M. le Maire.- "Nous passons maintenant à l'ordre du jour. Présentation du rapport annuel d'activité de la métropole du Grand Paris pour l'année 2019. C'est Thierry LEFÈVRE."

M. LEFÈVRE.- "Comme tous les ans à la même époque, nous vous présentons le rapport annuel d'activité de la métropole du Grand Paris, donc pour l'exercice 2019. Et je vais vous donner lecture d'une synthèse de ce rapport.

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire en Conseil municipal en séance publique.* » Nous y sommes aujourd'hui.

Le rapport annuel d'activité de la MGP retrace en trois parties, les acteurs qui la composent, ses réalisations et avancées ainsi que ses ressources.

Compétente dans cinq grands domaines que l'on vous rappelle – l'aménagement de l'espace métropolitain ; le développement et l'aménagement économique, social et culturel ; la politique locale de l'habitat ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et enfin, la politique du cadre de vie et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations –, la MGP réunit 131 communes au service de 7 200 000 habitants.

L'année 2019 a été marquée par la montée en puissance de la Métropole dans l'exercice de compétences transférées : travaux relatifs à la préparation du site de la Plaine Saulnier qui accueillera le Centre aquatique Olympique, le développement de la Zone à Faibles Emissions dite ZFE métropolitaine ou l'accompagnement de nouvelles opérations d'aménagement métropolitain à Villeneuve-la-Garenne, Livry-Gargan et Noisy-le-Grand.

La Métropole est également attentive à la revitalisation des centres-villes. En 2019, 26 communes ont ainsi bénéficié de 8,5 millions d'euros d'aides au titre du programme Centres-villes vivants. En matière d'amélioration du cadre de vie, la Métropole a mis en œuvre des actions pour le développement de l'activité circulaire, le déploiement des pass numériques, la lutte contre le bruit, la résorption de l'habitat insalubre ou encore la rénovation énergétique.

En 2019, une hausse des recettes a permis à la MGP de maintenir un fort niveau d'intervention sur son périmètre et à contenir les baisses des dotations qu'elle continue à supporter au bénéfice des communes et territoires qui la composent. Ainsi, 156 millions d'euros ont été distribués au profit des communes et établissements publics territoriaux dits EPT. Le budget réel hors flux financiers s'élève à 46,7 millions euros en fonctionnement pour 2019.

Cette même année a été marquée par une hausse de 7 % de la cotisation sur la valeur ajoutée d'entreprise, dite CVAE, ex-taxe professionnelle.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte – c'est une prise d'acte – du rapport annuel de la Métropole, tel que l'on vient de vous le synthétiser."

M. le Maire.- "Merci Monsieur le premier maire-adjoint. Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte."

M. TANTI.- "Il n'y a pas de vote ? La dernière fois, vous nous avez fait voter la prise d'acte."

M. le Maire.- "C'était pour le DOB, c'est autre chose. Ce n'est pas le même exercice. Il y a un texte pour le DOB."

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de la métropole du Grand Paris pour l'année 2019.

II – VILLE NUMÉRIQUE – Thierry LEFÈVRE

2. Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'installation et la maintenance de la fibre noire.

M. le Maire.- "Deuxième point, c'est l'appel d'offres pour la maintenance de la fibre noire. Thierry LEFÈVRE."

M. LEFÈVRE.- "La Ville a été la première de France à être entièrement connectable fibre, les gens avaient la possibilité de se connecter ou non mais nous avons été la première Ville connectable au niveau de la fibre. Il convient de le rappeler.

Il s'agit là de franchir un nouveau cap, notamment compte tenu du développement considérable des utilisations Internet et des réseaux en particulier pour le télétravail. La période de confinement que nous avons vécue, et que l'on vit encore d'une certaine manière, a entraîné un accroissement considérable de l'utilisation Internet et donc des réseaux. Il nous a paru opportun d'augmenter la capacité du réseau qui relie un certain nombre d'équipements publics, onze en l'occurrence, ce n'est qu'une première étape, et de mieux sécuriser notre réseau, qui plus est en réalisant des économies de fonction d'environ un peu plus de 10 000 euros par an. C'est donc gagnant-gagnant dans cette affaire.

Le déploiement de cette double boucle sécurisée se fera sans travaux de voie publique puisqu'on utilisera les réseaux existants, ce qu'il me paraît important de noter."

M. le Maire.- "Merci. Il faut voter. Des questions ?"

M. TANTI.- "Juste une. Monsieur le Maire, juste un point avant que nous n'intervenions sur le fond. Quand on se vante d'être la Ville la plus numérique du monde quasiment aujourd'hui, on constate que les séances du Conseil municipal ne bénéficient pas de public compte tenu des circonstances sanitaires et on ne comprend pas que les citoyens, qui souhaiteraient assister au Conseil municipal, comme en principe cela devrait être la norme, ne puissent pas le faire et qu'on n'ait rien prévu. Je comprends pour la dernière fois, car on venait d'être confiné, on ne le savait pas mais cette fois-ci, on devrait pouvoir quand même avoir une retransmission, sur YouTube ou je ne sais quoi, du Conseil municipal pour que les citoyens de la Ville puissent y assister. Je laisse Martine VESSIÈRE intervenir sur le fond."

M. le Maire.- "On vous répond d'abord à la question de M. TANTI, sur ce point."

M. LEFÈVRE.- "En période de confinement, l'assistance aux conseils municipaux ne constitue pas un motif dérogatoire de sortie. Seuls, le peuvent les journalistes. Il n'est donc pas utile de mentionner dans la convocation que le Conseil municipal se réunira sans public ou avec un public limité. On rappelle cette disposition, il n'y a pas d'obligation d'organiser une retransmission en direct si des journalistes peuvent être présents, cette disposition est également applicable lors du couvre-feu. Est-ce que cela répond à votre question ?"

M. TANTI.- "Que les textes vous autorisent à le faire de cette manière mais quand on se vante d'être une Ville particulièrement connectée et numérique..."

M. le Maire.- "On ne se vante de rien sauf de vous compter encore parmi nous."

M. TANTI.- "...on devrait pouvoir permettre aux citoyens de cette Ville, grâce aux supermoyens que nous avons, d'assister au Conseil municipal."

M. LEFÈVRE.- "Monsieur TANTI, il fut un temps où les Conseils étaient retransmis sur le câble."

M. TANTI.- "Je m'en souviens !"

M. LEFÈVRE.- "Pour un coût qui, exercices aidants, s'est avéré relativement élevé. C'est pour des raisons essentiellement financières qu'il a été mis fin à cette retransmission. Pour autant, la retransmission sur le net ne pose pas de difficulté majeure. Je parle sous le contrôle des techniciens.

Il y a toujours cette possibilité d'une retransmission sur le net mais nous n'allons revenir au câble. En l'occurrence, il n'est plus d'actualité aujourd'hui."

M. TANTI.- "On ne demande pas que ce soit sur le câble. Actuellement, nous assistons tous à des conférences, à des formations, à toute une série de choses qui se font en ligne, avec une simple connexion et pour des coûts qui, visiblement, ne sont pas du tout importants et qui permettent quand même d'y assister. Ce matin, j'ai assisté à une formation fiscale. On le fait. La semaine dernière, j'étais sur un colloque et on a tout à fait la possibilité de le faire aujourd'hui."

M. LEFÈVRE.- "Monsieur TANTI, pour l'instant, nous sommes organisés comme vous le savez. Nous regarderons le point."

M. TANTI.- "Pour le mois d'avril, on a deux mois, on sera encore certainement confiné !"

M. LEFÈVRE.- "Jusqu'à nouvel ordre, vous ne représentez pas la majorité du Conseil, vous me permettrez d'en décider. Ce n'est pas à vous de fixer la date. C'est particulier comme intervention. Nous regarderons cela calmement avec toutes les conséquences que cela représente et nous reviendrons vers vous sur ce thème. Merci de votre intervention."

M. le Maire.- "Madame VESSIÈRE, vous avez la parole."

Mme VESSIÈRE.- "Le déploiement d'un réseau en fibre optique dédié aux besoins de la Ville est probablement une bonne idée et son architecture comprenant deux boucles optiques semble solide. Il s'agit donc de l'achat clé en main d'un réseau, le contrat est conclu pour une durée de cinq ans ferme, durée justifiée par la durée de l'amortissement nécessaire du matériel."

La présentation qui nous est faite omet néanmoins certains éléments permettant de juger de sa pertinence. Je viens d'entendre que les fibres existent déjà. Il semblerait qu'il n'y ait pas besoin de les poser, c'est une bonne chose. Cela ne paraît pas évident dans les documents mais vous venez de le dire à l'oral. Si elles existent comme vous le dites, à qui appartiennent-elles actuellement ? Le réseau deviendra-t-il la propriété de la Ville dans cinq ans ? La Ville est-elle libre d'en confier l'exploitation à une autre entreprise ? Rien n'est précisé sur ce point dans les documents dont nous disposons.

Dans l'état actuel du contrat, nous allons payer sur ces cinq ans, 900 000 euros hors taxes et nous en serons peut-être au même point au bout des cinq ans. Il faudrait peut-être indiquer qu'à la fin du contrat, la Ville deviendra propriétaire du réseau, ce qui inclut notamment les fibres, les équipements et les logiciels.

Nous avons bien saisi qu'il y a deux accès très haut débit avec deux sites, l'un semble être le CAM et l'autre, le centre technique. En revanche, le data center est un autre point méritant d'être précisé. Page 8 du cahier des clauses particulières, il est indiqué que la Ville souhaite un hébergement en data center sur une baie de 16 ampères, 47 unités avec connectivité du réseau local 25 Gbit/s. Où se trouvera ce data center, est-ce dans un local de la Ville ou dans un gros centre quelque part en France, genre OVH ? En outre, la spécification n'est pas complète, que va-t-on mettre dans cette baie, quel serveur avec quelles spécifications et pour quelles applications ?

D'autres remarques de moindre importance concernent l'acte d'engagement. L'abonnement mensuel pour l'hébergement avec la connectivité et la protection anti-DDos, qui fait objet d'une cotation spécifique en page 5, apparaît aussi en page 4 dans les prestations de la partie forfaitaire du bordereau et aussi des prix unitaires. Il me semble qu'il ne devrait apparaître qu'une seule fois. L'article 13 mentionne explicitement la société Affluences, spécialisée en informatique. Cela signifierait-il que le vainqueur de l'appel d'offres serait déjà connu ? Il est écrit, sur cette page : « La grande correction est exigée de la part du personnel de la société Affluences. ».

À l'article 16, Pénalités pour indisponibilité, le premier mot devrait s'écrire hors et non or. Merci."

M. LEFÈVRE.- "Il y a une confusion. On n'utilise pas les fibres existantes sinon cela aurait peu d'intérêt et je ne vois pas comment on pourrait passer à 25Gbit avec les fibres existantes."

Mme VESSIÈRE.- "Vous utilisez les gaines dans ce cas."

M. LEFÈVRE.- "Oui, on va utiliser les voies de passage, les canaux mais on va poser de nouvelles fibres. C'est pour répondre à votre première question. Sur les data centers..."

Mme VESSIÈRE.- "À qui appartiennent les gaines ?"

M. LEFÈVRE.- "Chacun son tour. On n'est pas là pour jouer au ping-pong."

Il y aura deux data centers, l'un au centre administratif et l'autre dans le nord de Paris. Enfin, la société Affluences, que vous mentionnez, est un prestataire de services mais naturellement, cela n'augure en rien le fait qu'il soit préjugé et gagnant de cet appel d'offres. Naturellement !"

M. le Maire.- "Merci, nous passons au vote de cette délibération. Les deux employés d'Orange ne prennent pas part au vote.

Nous passons au vote. Avis contraires ?

Abstentions ? Trois abstentions. Adopté."

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Thibaut ROUSSEL et Ludovic GUILCHER ne prennent pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

III – FINANCES – Édith LETOURNEL

3. Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 3 : convention relative au compte financier unique. Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Plusieurs délibérations sur les finances et le vote du budget 2021.

Cette première délibération est une introduction à la suivante. Elle propose la signature d'une convention concernant la mise en application de cette expérimentation de compte financier unique pour les trois années à venir. J'en avais déjà parlé la dernière fois donc je vais aller à l'essentiel.

Il s'agit de mettre en œuvre la nomenclature M57 et de permettre d'adopter un nouveau plan de compte, ce qui a été fait les derniers mois. Depuis mai 2020, les équipes se sont attelées à cet exercice pour préparer le démarrage au 1^{er} janvier 2021. Ce plan de comptes inclut des subdivisions plus détaillées au niveau des investissements notamment et certaines imputations qui étaient classées exceptionnelles sont reclassées dans les différents postes de charges. Cela ne change globalement pas les totaux mais peut conduire à des variations sur certains postes d'une année sur l'autre, puisque reclassement.

L'objectif est d'améliorer la qualité comptable. C'est une expérimentation, ce qui veut dire que nous sommes en avance de phase avec un certain nombre d'autres collectivités pour prendre le chemin de cette nouvelle norme financière qui, je l'espère, va pouvoir bien se dérouler et dont nous tirerons parti au fur et à mesure. Voilà pour ce premier point."

M. le Maire.- "Des questions ? M. TANTI a la parole."

M. TANTI.- "Nous ne reviendrons pas sur les conditions de mise en place de cette expérimentation pour laquelle la majorité n'a pas jugé utile d'informer depuis plus d'un an la Commission ressources voire le Conseil municipal. Cette pratique permanente du refus d'information préalable et de l'apparition, à la veille du vote du Conseil municipal, de modifications importantes concernant la gestion de notre Ville, n'est pas tolérable. Mais vous avez le droit d'agir ainsi et vous n'avez visiblement pas l'intention d'en changer. C'est bien dommage pour la démocratie."

M. le Maire.- "C'est ce qu'ont décidé les électeurs."

M. TANTI.- "Bien sûr. C'est ce manque d'information qui nous avait conduits à nous abstenir lors de la dernière séance pour le vote du principe de participer à l'expérimentation. Aujourd'hui, sur le fond, après avoir examiné, depuis la dernière séance du Conseil municipal, les avantages et inconvénients de cette évolution dans la tenue des comptes de notre Ville et le projet de convention entre la Ville et l'État, nous avons décidé de ne pas nous opposer à l'accord sur la convention."

M. le Maire.- "Formidable."

M. TANTI.- "L'article 5 de la convention prévoit un atout sur l'expérimentation. Avez-vous l'intention de fournir des informations aux membres de la Commission ressources au fur et à mesure de l'avancement de l'expérimentation, de sorte que soient partagés avec ses membres les avantages, les simplifications et inconvénients qui se révéleront au fur et à mesure de son avancement ?"

M. le Maire.- "Édith."

Mme LETOURNEL.- "Le Comité qui va suivre l'expérimentation s'exerce au niveau de la Direction des finances de la Ville avec les différentes parties prenantes de l'État. C'est un sujet assez technique qui rentre dans le détail de la comptabilité, de la manière dont s'est opéré, de l'impact éventuellement sur les outils comptables utilisés. Je ne vois pas l'intérêt de faire remonter ces points en Commission ressources où, comme vous le savez, nous avons bien d'autres sujets à évoquer qui restent sur des problématiques plus générales que d'aller dans le détail de tel ou tel compte pour satisfaire votre curiosité. S'il y a lieu de faire remonter des points d'importance à la Commission ressources ou des informations pertinentes dans une vision générale pour vérifier que les choses avancent bien, nous le ferons."

En tout état de cause, il n'est pas prévu d'aller dans un tel niveau de détails, pour éviter de passer des journées sur ces sujets-là. Si on devait le faire pour tous les sujets abordés dans les commissions, on y passerait des journées. Ce n'est pas raisonnable. Votre demande n'est pas raisonnable."

M. le Maire.- "M. TANTI n'est pas dans la majorité, c'est lui qui l'a voulu. Il a même fait un retour parce qu'il n'avait pas été élu par les électeurs. C'est formidable ! Chacun assume ses actes, Monsieur TANTI."

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Abstention quand même !"

M. TANTI.- "Puisque vous refusez de nous informer."

M. le Maire.- "On ne refuse rien, on vous dit que..."

M. TANTI.- "On refuse parce que l'on considère que je ne serais pas compétent pour comprendre les problèmes de la fiscalité."

M. le Maire.- "Ça, ce n'est pas impossible."

M. TANTI.- "Bien sûr."

M. le Maire.- "Les électeurs ont choisi. Ils sont bêtes."

M. TANTI.- "Je n'ai pas parlé des électeurs."

M. le Maire.- "Vous êtes quand même là parce que quelques-uns ont voté pour vous. Vous en avez de la chance !"

Je reprends le vote. Avis contraires ?

Abstentions ? Donc les trois.

Adopté."

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

4. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.

5. Budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 4, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020. Édith."

Mme LETOURNEL.- "Cette délibération est habituelle, elle précède la présentation du budget 2021 en vue de son adoption. Elle concerne la reprise des résultats 2020. Nous sommes le 4 février et, comme chaque année, c'est un défi de pouvoir arrêter les comptes dans un délai si court, cette année encore plus du fait des perturbations engendrées par la situation délicate dans laquelle doivent travailler les équipes, en particulier, les équipes de la trésorerie.

Néanmoins, la prouesse a été réalisée et je remercie tous ceux qui ont pu y contribuer au sein de l'équipe municipale. En résumé, vous voyez ce qui est indiqué et qu'on va retrouver dans la présentation du budget 2021 que je vais faire juste après.

Les résultats de l'exercice 2020 se portent à 8 074 000 euros et s'ajoutent au résultat 2019 reporté et cumulé de 39 107 000 euros pour un total de 47 182 000 euros. Je vous fais grâce des quelques euros et centimes.

Je vous propose d'aborder directement le point suivant et après, on pourra approuver ce point, parce qu'il est intéressant de le voir dans sa globalité avec la présentation du budget 2021 qui suit.

Un support de présentation vous est remis. Je précise au passage que, dans la mesure où un certain nombre de points ont été évoqués lors de la présentation du DOB, relatifs au contexte, aux tendances à la fois sur 2020 et aussi aux prévisions 2021, je vais me consacrer à l'essentiel pour bien rappeler les axes principaux de ce budget 2021.

Bien évidemment, nous sommes dans un contexte d'élaboration de ce budget particulièrement délicat, marqué par la crise avec des informations ou des évolutions qui ne sont pas facilement prévisibles, en effet, nous avons des hypothèses en octobre qui n'étaient pas les mêmes qu'en décembre. Je vais vous donner un exemple concret, nous n'avions pas prévu ce que nous vivons aujourd'hui. Néanmoins, il est clair que le budget a été bâti dans une optique de prudence et d'attentions particulières, fort de l'expérience 2020, à tout ce qui pourrait impacter la réalisation et certaines activités que ce soit en dépenses ou en recettes. L'adoption de la nomenclature M57 fait partie des éléments de contexte à prendre en compte.

Maintenant, on va pouvoir aborder les différents points plus en détails.

Une section de fonctionnement en légère diminution et un financement qui reste autonome avec un programme d'investissement ambitieux, tout ceci conduisant à une capacité d'autofinancement préservée.

Nous allons aborder la suite.

Le budget vous est présenté là dans ses grands ensembles, à la fois, en fonctionnement à 177,5 millions, j'arrondis, vous avez les chiffres sous les yeux et, en investissement pour un montant de 96,4 millions d'euros, ce qui donne un budget total de 273,8 millions d'euros. Ce budget reste très important avec un résultat de clôture, que j'ai mentionné à l'instant, d'un peu plus de 8 millions et le résultat 2019 reporté conduisant à un résultat de clôture de 47,2 avec affectation d'une part de ce résultat à la section d'investissement pour 14 millions.

Ce sont les faits marquants, les chiffres principaux.

La diapositive suivante nous présente, pour ce qui concerne les dépenses et les recettes, la variation entre 2020 et 2021. Dans ce contexte, nous avons une légère baisse significative de 2,6 %, ce qui nous mène à un budget de fonctionnement de 148,9 millions d'euros. Pour 2020, on présente là les crédits ouverts c'est-à-dire le budget 2020 établi à l'époque, voici un an, dans un contexte pré-covid.

De la même manière, les recettes réelles de fonctionnement, pour le budget 2020, se montaient à près de 154 M€ et, pour 2021, elles sont attendues à un peu plus de 157 M€, soit une légère croissance.

Ces deux phénomènes cumulés permettent d'aborder les choses en termes d'excédent budgétaire de manière favorable.

Un mot sur les charges de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement comprennent, à la fois, les charges à caractère général qui concernent tous les achats, les prestations de service,

maintenances, honoraires, fournitures et fluides, alimentation en électricité, pour près de 36 millions d'euros. Elles augmentent légèrement par rapport à 2020 d'environ 800 000 euros, mais cela reste tout à fait maîtrisé par rapport à l'envergure des prestations et du périmètre à couvrir.

Quelques arbitrages sont le fait de décisions prises en 2021 pour quelques économies, normalement l'annulation d'une partie des classes d'environnement - est-ce que ce sera davantage ? On ne sait pas - et la révision à la baisse de certaines prestations notamment pour le protocole et toutes les prestations relatives aux échanges notamment la démocratie participative parce qu'on escomptait une moindre activité en ce début d'année 2021.

Je répète que, pour 2020, il s'agit du budget dont on ne connaissait pas l'impact du covid lorsqu'on l'a voté.

Sur la masse salariale, on note une stabilité, qui reste exemplaire sachant que quelques variations sont à venir notamment l'organisation de deux consultations électorales en 2021 au lieu d'une. C'est une charge supplémentaire.

Et il faut souligner, la mise en œuvre d'un complément indemnitaire annuel, qui est une prime intégrée au RIFSEEP permettant de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Pour rappel, les charges de personnel d'Issy-les-Moulineaux représentent 33 % des charges de fonctionnement, c'est une proportion particulièrement basse en comparaison d'autres communes puisqu'elles atteignent jusqu'à près de 57 %. Bien sûr, nous prenons bien en compte le fait que certaines dépenses ont fait l'objet de marchés délégués en DSP ou sous-traités mais cela reste un pourcentage très bas, surtout bien maîtrisé dans la durée depuis plusieurs années.

Enfin les subventions/participations versées associées à ces charges. Le fameux FCCT, Fonds de Compensation des Charges Transférées qui est reversé à Grand Paris Seine Ouest, provenant de la MGP, est en légère hausse d'un million d'euros. Comme vous le savez, cela nous est versé pour être reversé à GPSO. Cet ajustement tient compte de l'évolution du produit fiscal perçu par la Ville et des impacts liés à des transferts de compétence, en particulier les impacts liés à la réforme également du stationnement depuis 2019.

Dans les subventions, nous en parlerons, le budget de 15 millions d'euros au BP 2021 est équivalent au montant de 2020.

Rien de plus à dire sur cette partie, sur les charges.

Sur les recettes, la situation est relativement stable, la variation principale à noter porte sur les droits de mutation, qui vont progresser sensiblement en 2021.

En 2020, ils étaient prévus budgétairement à 7,5 millions d'euros. La réalité, de ce qui a été perçu en 2020, est en fait de 9,1 millions d'euros, ce qui montre une dynamique qui ne se dément pas dans notre Ville malgré la crise et les impacts sur certaines activités immobilières. En 2021, nous prévoyons des recettes plus importantes à hauteur de 14 millions, en croissance. Cela est lié à la connaissance que nous avons déjà d'opérations exceptionnelles, notamment portant sur la vente du Siège de Nestlé, qui nous permettent d'envisager une prévision supérieure à la moyenne de ce que nous enregistrons habituellement. Cela contribue largement à l'augmentation des recettes et même compense une partie des baisses que l'on pourrait envisager sur d'autres postes, en particulier la taxe de séjour qui va certainement fortement baisser cette année. Il s'agit de comparer au budget, en 2020, la taxe de séjour perçue qui a été très basse et on escompte une reprise courant 2021, la question reste de savoir de quelle manière et sur quelle pente. Néanmoins, ce sera effectivement une recette moins dynamique par rapport aux années précédentes.

Voilà pour l'essentiel, les autres postes restant relativement stables.

Un mot sur la réforme de la taxe d'habitation, réforme qui se poursuit, j'en ai déjà parlé au dernier Conseil municipal. Je ne vais pas y revenir.

Je rappelle en quelques mots que l'on rentre dans la deuxième partie de la réforme de la taxe avec une diminution progressive pour les 20 % d'habitants payant encore la taxe d'habitation, les résidences secondaires n'étant pas affectées. Pour compenser cette perte, la taxe sur le bâti départementale nous sera reversée. On gardera toujours la taxe d'habitation sur les maisons secondaires et une compensation sur l'écart, effectuée par l'État, en bleu foncé sur ce graphique.

D'une part, nous n'avons pas de certitude sur la manière dont les choses évolueront. En tout cas, pour l'instant, c'est en marche. Nous espérons que les choses se poursuivront dans les années futures. Par

contre, comme malheureusement dans toute réforme de ce type, nous constatons que nous allons perdre la dynamique de l'évolution de la taxe d'habitation. Autrement dit, si la population grandit, évolue, ou si par exemple les bases évoluaient, nous ne pourrions pas bénéficier de la dynamique en la matière, en tout cas beaucoup moins qu'avant. C'est une réforme qui a un impact négatif à moyen terme sur les finances de la Ville, malheureusement. Voilà pour la partie sur la réforme de taxe d'habitation.

Sur la diapositive suivante, il s'agit de faire un point sur les investissements. J'ai souhaité vous présenter l'évolution des dépenses réelles d'investissement sur les dernières années simplement pour vous montrer qu'elles sont variables dans la durée avec des cycles hauts et des cycles bas. En fonction des grands programmes, ces montants peuvent varier.

Nous sommes actuellement dans un cycle haut avec des programmes importants, le plus important ayant été déjà mentionné à plusieurs reprises, la nouvelle Cité des sports en pleine construction. Les montants des investissements qui y sont consacrés sont naturellement élevés. Cela explique le montant prévisionnel, j'insiste sur le mot prévisionnel, pour 2021, de 96 millions d'euros.

Je ne vous redonne pas l'information, vous le savez, la dette est en légère diminution, très basse, de 46 euros par habitant, nous le savons tous.

Je voudrais juste en conclusion rappeler une fois de plus, mais encore plus dans ce contexte, notre enjeu commun à tous, en particulier au sein de l'équipe municipale avec tous les agents de la Ville, de bien maîtriser nos dépenses de fonctionnement dans un contexte qui reste incertain, néanmoins sans sacrifier pour autant les actions menées pour garantir le bien vivre au sein de la Ville et la continuité des services apportés aux Isséens.

Les recettes de fonctionnement sont maîtrisées, même si je ne l'ai pas rappelé, je l'avais mentionné lors de la présentation du DOB 2021, nous n'avons plus de DGF et toujours une contribution élevée au fonds de péréquation. Pour autant, nos recettes de fonctionnement restent correctes mais avec une moins grande stabilité dans la mesure où la dynamique de la taxe d'habitation, comme je l'évoquais à l'instant, nous échappe.

Par ailleurs, cette situation positive et favorable nous permet de continuer et de maintenir notre niveau d'investissement, de le financer de manière autonome afin de préparer le présent et l'avenir et de préserver la qualité de services offerts aux citoyens d'Issy-les-Moulineaux.

Je vous remercie."

M. le Maire.- "Merci Édith. Donc nous avons traité le point n° 5, le budget primitif et la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, point n° 4, ce qui est logique.

Vous avez la parole. Annoncez-vous."

M. VERNET.- "Pour le collectif."

M. le Maire.- "Quel collectif ? N'ayez pas honte de ce que vous êtes. Quel collectif ? Dites-le-nous."

M. VERNET.- "Donc..."

M. le Maire.- "Quel collectif ?"

M. VERNET.- "Le Collectif écolo et social."

M. le Maire.- "Voilà ! N'ayez pas honte de ce que vous êtes."

M. VERNET.- "Je n'ai pas honte."

M. le Maire.- "La preuve, il faut vous arracher les réponses. Vous avez la parole."

M. VERNET.- "Je remercie Monsieur le Maire. Je voulais remercier Mme LETOURNEL pour sa présentation et effectivement l'effort sur la préparation de ce budget dans les conditions actuelles.

Par rapport à la crise du covid en particulier, vous avez raison de montrer un certain nombre d'impacts et un certain nombre d'incertitudes. J'aurais aimé voir aussi une anticipation de ce qui pourrait être devant nous, en termes d'efforts à faire pour soulager, accompagner les populations qui ont des difficultés, et les activités qui sont fragilisées. Je me demande si le projet de budget, tel qu'il est, anticipe suffisamment ces points-là.

D'autre part, vous avez évoqué que les projets d'investissement sont ambitieux, c'est une appréciation. Par rapport aux défis devant nous, à la fois cette crise sanitaire et également les enjeux de transformation climatique, je m'interroge sur le fait que l'on anticipe suffisamment ces projets. En particulier, sur la ligne budgétaire dans les projets, pour l'instant, sur l'espace de vie, il serait bien d'avoir des éléments concrets et un plan d'avancement plus précis sur ces points.

Enfin, sachant que je mentionne effectivement le fait que des projets supplémentaires devraient à mon avis être ajoutés, je salue le fait que la Ville a un taux d'endettement extrêmement bas. Vu la situation du marché des emprunts actuellement, ma troisième interrogation porte sur le fait que l'on pourrait peut-être préparer plus vite ou aller plus loin sans dégrader l'équilibre financier de la Ville en ayant recours aux emprunts particulièrement intéressants actuellement. Je vous remercie."

M. le Maire.- "Merci. Autre question ? Annoncez-vous."

M. PUIJALON.- "Merci Monsieur le Maire. D'abord, je vais remercier Mme LETOURNEL et les services de la Ville pour la transmission et la qualité des documents qui nous sont fournis. Je vais concentrer mon propos sur l'investissement, qui m'étonne un peu et me surprend. Nous sommes en première année de mandature. Je m'attendais à ce que la Ville lance de grands projets, pour toute la durée du mandat sur des réalisations. On nous présente dans la section d'investissement, quatre projets à hauteur de 29 millions sur un budget affiché de 95. Comment le reste des crédits va-t-il être dépensé ? D'autre part, pourquoi n'y a-t-il pas de lancement de grands projets dans la Ville ? On vous a connu, Monsieur le Maire, plus ambitieux en début de mandat, notamment dans le dernier, pour lancer de grands projets et travaux. Et là, je m'étonne de ce silence."

M. le Maire.- "Autre question ?"

M. TANTI.- "Oui."

M. le Maire.- "Monsieur TANTI."

M. TANTI.- "Je commencerai par la reprise anticipée des résultats puisque nous n'avons pas pu nous exprimer dessus tout à l'heure."

M. le Maire.- "Absolument."

M. TANTI.- "Le fait de faire la reprise anticipée des résultats, dès la présente séance, permet d'adopter un budget conforme à la situation comptable réelle, pas d'observation et avis favorable sur cette manière de faire."

M. le Maire.- "C'est noté."

M. TANTI.- "Sans entrer dans l'évolution de tous les montants présentés, on examinera juste l'évolution du montant final qui est le report de fonctionnement, en gros, ce que beaucoup appellent depuis plusieurs années « la cagnotte », qui continue de fondre. Elle est à 20,2 millions d'euros reportés de 2020 sur 2021, je me permets de rappeler l'évolution de ce report : 2017, 54 M€ ; 2018, 43,6 ; 2019, 39,1 ; 2020, 20,2. On observe donc une très forte diminution en 2020 alors que vous nous avez indiqué que l'impact de la crise sanitaire en fonctionnement a été faible de l'ordre de 0,7 million d'euros en solde et que ce résultat bénéficie du retard sur les investissements, en particulier de la Cité des sports. Donc, comme nous l'avons déjà indiqué, la cagnotte fond et va disparaître à la fin de l'année 2021 pour ceux qui avaient cru qu'elle durerait plus longtemps.

En ce qui concerne le budget, le changement de nomenclature comptable explique-t-il le fait que, depuis plusieurs années, la section de fonctionnement s'équilibrait légèrement au-delà de 190 millions et que, pour 2021, elle s'équilibre à 177,5 millions, soit de l'ordre de 15 millions de moins, à moins que ce ne soit la diminution du report ou de la capacité d'autofinancement ?

En ce qui concerne cette capacité d'autofinancement, la diminution est aussi importante : 2019, 45,5 M€ ; 2020, 39,2 ; 2021, 28,6.

Compte tenu de l'importance du programme d'investissement prévu en 2021, je ne partage pas complètement l'avis de M. PUIJALON, car environ 70 millions d'euros sont prévus. Ce n'est que grâce au solde de la cagnotte et aux recettes exceptionnelles de droits de mutation, qui sont plus du double de la moyenne des années précédentes avec 14,3 millions d'euros programmés, attendus pour 2021, grâce en particulier à la vente de l'immeuble où vient de s'installer Nestlé.

Maintenant pour poursuivre sur les investissements, j'avoue que je m'y perds entre les différents financeurs. Certains investissements, qui devaient être réalisés par la Ville, sont repris par la SPL

Seine Ouest Aménagement. Certains sont assurés par GPSO, comme les investissements sur la voirie mais on retrouve des investissements dans ce domaine dans les programmes de la Ville, Axes de vie, en particulier.

Même si on me dit qu'il s'agit d'autre chose et je passe sur l'investissement pour la rénovation de la halle Guillaume qui aurait été passée à la SEMOP, nous ne sommes pas représentés dans plusieurs de ces organismes dont jalousement vous faites tout pour que ce ne soit pas transparent.

Par ailleurs, le programme d'investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire montre que nous ne voyons pas où nous allons sur le plan financier. Nous avons parlé de la cagnotte, elle a permis de payer l'investissement de la Cité des sports, près de 65 millions uniquement pour la Ville au cours de la mandature précédente même si, pour des raisons connues, appel d'offres infructueux, crise sanitaire, une partie de la fin de l'investissement aura lieu sous la présente mandature. Or, aujourd'hui, nous constatons que sur la présente mandature d'une certaine manière on projette un équivalent de la Cité des sports, 20 millions de surcoût par rapport au projet initial sur la reconstruction du groupe scolaire des Épinettes, 40 millions au lieu de 20 millions. Je compte naturellement le réaménagement du collège de la Paix prévu initialement, une dizaine de millions supplémentaires pour l'ensemble sportif Mimoun et le cadeau apparemment de ce que j'appellerai le ciment majoritaire de 40 millions pour les Axes de vie. Comment va-t-on financer ces quelque 70 millions, en plus de tous les investissements courants nécessaires ?

Vous vous gardez bien de faire comme GPSO qui a présenté une perspective d'évolution de la fiscalité et de l'emprunt des trois prochaines années. Alors les recettes exceptionnelles et les réserves permettent en principe de passer 2021, année électorale, donc on ne touche à rien, mais que préparez-vous pour 2022 ou 2023 ? En tout état de cause, compte tenu de l'importance du programme d'investissement de cette année, il nous paraîtrait utile, à mi-année, soit lors de la séance du Conseil municipal du 7 octobre, soit au moins lors de la réunion de la Commission ressources qui préparera la séance, qu'un point sur l'avancement du programme d'investissement à mi-année soit présenté. Ainsi comme nous l'avons indiqué lors de la campagne électorale, nous constatons que les finances de la Ville qui furent bien gérées pendant les trois premières décennies de votre règne, Monsieur le Maire, partent sur des terrains très glissants et nous pensons que les Isséens auront le réveil douloureux.

Enfin, nous ne voyons dans ce budget aucune action nouvelle en faveur de l'amélioration de la sécurité, en faveur des citoyens de la Ville. Dans ces conditions, le groupe Vivre Issy Pleinement votera contre ce budget 2021."

M. le Maire.- "Merci. Édith."

Mme LETOURNEL.- "Je reprends dans l'ordre les questions, la première étant sur les anticipations dans le budget concernant les efforts à venir pour soulager la population à l'activité fragilisée. Il est bien évident que nous restons, comme en 2020, fort mobilisés sur ces questions, à la fois pour subvenir aux différentes situations imprévues, par exemple la mise en place du centre de vaccination à Issy-les-Moulineaux qui sert la population isséenne et celle d'autres villes. Nous sommes dans la gestion à court terme de la crise sanitaire, et Ludovic est bien placé, avec les équipes concernées et la mobilisation de tous, pour avancer dans ce sens.

Et de manière générale, les différentes activités, que ce soit en liaison avec la Ville ou les associations concernées, vont rester très mobilisées, comme elles le sont déjà, pour répondre aux attentes et besoins des Isséens selon les niveaux de fragilité et les difficultés rencontrées. Là, le budget ne l'a pas identifié comme une ligne à part puisque ça fait partie des périmètres dévolus aux différentes activités habituelles.

Il est difficile de savoir quelle part cela prendra. Comme on l'a fait en 2020, en 2021, nous serons amenés à réagir et à agir si nécessaire pour aller dans ce sens sachant que la Ville ne fait pas tout. Je le répète. On le sait. Un certain nombre de dispositifs sont pris au niveau de l'État et des différentes structures, collectivités, Département également, et de l'information, que nous relayons que ce soit pour les personnes individuelles, pour les petits commerces, pour les petites entreprises, pour les jeunes. Des actions sont menées, en ce moment, pour les aider à trouver des stages, pour essayer de faire des efforts supplémentaires en facilitant les choses. De ce point de vue, on peut considérer que ce budget intègre bien cette dimension-là parce que c'est inhérent à notre activité quotidienne.

Sur les investissements, vous mentionnez des efforts ambitieux et demandez ce qu'il en est de la transition climatique. Un certain nombre de projets sont inscrits, depuis déjà des années, dans la

gestion de cette transition, en ce qui concerne par exemple l'isolation et un meilleur respect des contraintes dont thermiques qui vont permettre ainsi de diminuer les consommations et l'impact carbone et d'optimiser l'usage des bâtiments publics. C'est la raison pour laquelle nous faisons depuis des années des rénovations dans différents bâtiments comme à Marie-Marvingt qui est en pleine transformation depuis deux ans avec l'objectif d'avoir une école plus verte, si je puis dire. D'autres projets vont encore venir dans ce sens dont le projet Axes de vie, comme vous l'évoquiez. Il n'est pas prévu de faire un point sur Axes de vie qui a déjà été évoqué la dernière fois, il suffit de relire le compte rendu du Conseil municipal pour avoir la présentation en synthèse de ce programme qui n'a pas débuté, il n'y a aucune nouveauté depuis deux mois sur le sujet. Les réflexions avancent. Il sera opportun d'y revenir lorsqu'il aura suffisamment avancé.

En ce qui concerne le taux d'endettement bas et le fait de pouvoir emprunter, la question sera posée au moment opportun, ce n'est pas d'actualité.

Cela rejoint la question de M. PUIJALON sur les grands projets qui ont été évoqués dans le cadre de la présentation du DOB et je vous renvoie au document qui vous a été remis pour le Conseil municipal.

Bien évidemment, ce ne sont que des prévisions, nous allons l'enrichir dans le cadre du plan de relance que l'État va engager cette année, qui a été annoncé l'année dernière, de réflexions complémentaires allant dans ce sens, parfois pour accélérer des projets en cours, parfois pour en identifier d'autres en fonction des sources également de financement qui pourront être identifiées à cette occasion.

Sur les questions de M. TANTI, on retrouve le leitmotiv : « on n'a plus d'argent ». Je vais le dire clairement, nous n'avons pas vocation à garder indéfiniment ce montant que vous appelez une cagnotte. Les montants des investissements en réserve qui ont été préservés depuis plusieurs années ont vocation à être utilisés, nous n'allons pas les garder encore vingt ou trente ans. Il est important de préserver notre équilibre budgétaire dans la durée. Issy-les-Moulineaux est une ville non endettée. Elle maintient sa dynamique économique en dégageant un excédent brut de fonctionnement pour permettre de financer en partie ses investissements, et le reste des investissements est financé par cette réserve issue des années précédentes. Que celle-ci diminue, c'est normal, et ce n'est pas en soi une catastrophe, comme vous semblez le dire. Par contre, c'est à nous de voir comment préserver nos finances pour les années à venir de manière à continuer dans cette perspective, même avec une réserve diminuée. C'est bien dans ce sens que nous agissons, ne serait-ce que par la maîtrise budgétaire des dépenses et des recettes pour préserver cet autofinancement. Il est faux de dire que fin 2021, nous n'aurons plus rien. Je vous encourage à éviter ce genre d'appréciation faussée et qui déploie un langage déformé par rapport à la réalité.

Je ne vais pas aller dans le détail mais pour préciser, les Épinettes, ce n'est pas 40 millions, vous avez le montant dans le tableau. L'estimation est pour l'instant relativement importante, notamment du fait de la phase de transition qui nécessite d'aménager des locaux scolaires ailleurs pour le groupe pendant les travaux. Tout cela donne une enveloppe de 35 millions d'euros, certes, plus élevée que prévu mais avec une ambition architecturale et une programmation plus importante. Ce ne sont pas plus 20 millions d'euros, comme vous semblez l'arrondir.

En ce qui concerne les investissements de sécurité, le sujet est traité de manière globale. La sécurité ne se résume pas à des investissements, elle est gérée d'une autre manière qui pourra être évoquée à d'autres occasions. Ce n'est pas une question d'investissement mais de moyens d'organisation mis en place, de prévention, comme Thierry pourra le préciser si besoin et comme on l'explique très régulièrement. J'ai répondu à peu près aux questions."

M. le Maire.- "Merci Madame LETOURNEL. Nous passons maintenant au vote.

La première délibération porte sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.

Qui est contre ? Abstentions ?

Le Conseil municipal :

APPROUVE la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2021.

DÉCIDE de reporter la somme de 242 268,96 euros sur la ligne 001 en recettes d'investissement, d'affecter la somme de 27 000 000 euros au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 20 182 373,39 euros sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

DIT que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte administratif.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

M. le Maire.- "Je mets au vote le point n° 5, le budget primitif.

Qui est contre ? Abstentions ?

Adopté."

Le Conseil municipal :

ADOPTE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

CONSTATE la constitution d'une provision de 500 000 € au titre des aléas découlant de l'exécution budgétaire en période de crise sanitaire.

Adopté par 40 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

Se sont abstenus : 6 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Didier BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUJALON

6. Fixation du taux d'imposition des contributions directes locales pour l'année 2021.

M. le Maire.- "Nous passons, Édith, au taux d'imposition des contributions directes locales."

Mme LETOURNEL.- "Les taux restent inchangés et ce, depuis plusieurs années : le taux de la taxe d'habitation reste à 17,74 %, le taux de la taxe foncière bâti à 14,24 % et le taux de taxe foncière non bâti à 7,84 %."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Abstentions ?

M. TANTI.- "Est-ce que je peux parler ?"

M. le Maire.- "Encore qu'on vient de vous dire qu'on ne bouge pas, je ne sais pas ce que vous allez trouver à dire mais on vous fait confiance."

M. TANTI.- "Les circonstances nous conduisent à ne pas changer les taux pour 2021, en conséquence nous voterons favorablement cette délibération. Néanmoins, comme nous l'avons indiqué, nous craignons que ces taux soient susceptibles de bouger pendant la mandature et cela nous inquiète. D'autre part, nous savons que la compensation qui vient compléter le transfert de la taxe départementale sur le foncier bâti risque d'être stable et ne bénéficiera pas de la dynamique qu'avait la taxe d'habitation et cela nous inquiète pour l'avenir."

M. le Maire.- "Oui, mais pour l'instant, on n'en est pas là. À chaque jour, suffit sa peine."

M. TANTI.- "Nous prenons acte de ce que nous avons dit aujourd'hui."

M. le Maire.- "Et vous en êtes d'accord !

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

FIXE, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des contributions directes locales à appliquer pour l'année 2021 :

	Bases 2020	Bases 2021 (en attente de notification)	Taux 2020 Ville	Taux 2020 Département	Taux 2021 Ville
Taxe d'habitation	142 052 833		17,74 %	-	17,74%
Taxe foncière bâti	237 268 866	237 743 404	14,24 %	7,08%	21,32 % <i>(addition des taux Ville + département)</i>
Taxe foncière non bâti	434 224	435 093	7,84 %	-	7,84 %

Adopté à l'unanimité

7. Subventions aux associations pour l'année 2021.

M. le Maire.- "Nous passons aux associations avec Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est votée habituellement dans la foulée du budget 2021, et les associations, regroupées par délégation, vous sont présentées dans la prochaine délibération. L'ensemble de ces montants est quasi stable, à quelques milliers d'euros près pour un total de 15 millions d'euros.

Cette année, nous avons fourni des projets de conventions associées à l'ensemble des associations représentant un budget important en termes de subvention, supérieur à 23 000 euros, que vous avez joints en annexe de cette délibération.

Cela vous permet d'avoir une visibilité plus précise, notamment sur les orientations et les objectifs déclinés pour chacune de ces associations, les modalités associées et, en toute transparence, sur ce qui est signé avec celles-ci, et ceci bien sûr depuis plusieurs années, dans le respect de la rigueur budgétaire qui nous incombe et leur incombe également.

Voilà pour cette présentation. Je ne vais pas vous redire les montants, vous les avez."

M. le Maire.- "Des questions ? Monsieur TANTI, vous avez la parole."

M. TANTI.- "Cette délibération étant très importante pour de nombreuses associations agissant sur notre Ville et, pour apporter notre soutien et notre hommage au travail de tous les bénévoles qui œuvrent dans ces associations, nous approuverons cette délibération. Néanmoins, quelques remarques. Le montant global est important, 15 millions d'euros comme l'année dernière mais, en réalité, près de 60 % sont pour le CLAVIM –9 millions sur les 15– et nous ne tenons pas compte des subventions pour d'autres associations que l'on peut considérer comme municipales.

Donc si le montant global reste quasiment identique, c'est un peu plus de 360 000 euros, 4,2 % de plus pour le CLAVIM, et donc une somme quasiment identique de 350 000 euros en moins pour les autres associations. Que justifie une telle hausse pour le CLAVIM quand le nombre d'adhérents baisse de 1 % ? À ce titre, il est bien dommage que le rapport d'activité prévu dans la convention ne soit pas disponible, j'ai été sur le site aujourd'hui chercher un quelconque rapport d'activité du CLAVIM, je ne l'ai pas trouvé.

Par ailleurs, pourrait-on avoir quelques explications concernant les associations sportives, où l'on constate des ratios assez divergents entre le montant de la subvention et le nombre d'adhérents ? Quelques exemples de ce ratio : l'escrime, 1 169 euros ; le tennis de table, 818 euros, l'athlétisme, 790 euros, d'une part ; le tennis 104 euros ; les arts martiaux, 100 euros, et le basket, 93 euros, d'autre part."

M. le Maire.- "Qui veut intervenir encore ?"

M. PUJALON.- "Je voulais vous dire que nous allons voter cette délibération, c'est un moment difficile pour plein d'associations. Ça fait plusieurs années que l'État a arrêté de soutenir les associations qui sont pourtant le maillon essentiel de notre société pour faire du lien social et maintenir parfois de la cohésion, encadrer les jeunes. Dans cette période un peu compliquée pour tout le monde, ce soutien est précieux. Je voulais en profiter pour remercier les services de la Ville qui ont travaillé rapidement pour nous fournir ces fiches annexes qui nous permettent d'avoir une vue d'ensemble et les conventions nous liant aux principales associations. C'est un réel progrès. Je remercie Thierry LEFÈVRE qui s'était engagé, quand nous en avons discuté en Commission sur le règlement intérieur, à ce que ce soit mis en place pour le BP. Cela l'est et je le remercie personnellement.

J'en profite pour faire une demande à Mme LETOURNEL, pourrait-on avoir le tableau des restes à réaliser qui ne figure pas au dossier ?"

M. le Maire.- "Merci de vos remerciements."

Mme CORDIER.- "Merci pour la présentation. Nous allons aussi voter pour la délibération. On aurait bien aimé, peut-être pour l'année prochaine, avoir un peu plus de détails sur la manière dont sont utilisées les subventions. Je rejoins M. TANTI sur les associations sportives."

M. le Maire.- "Nous donnerons la parole à M. de CARRÈRE tout à l'heure."

Mme CORDIER.- "Nous ne comprenons pas pourquoi avoir 300 euros par licencié pour le basket, on ne voit pas trop ce qu'il y a derrière."

M. le Maire.- "Ce n'est pas grand-chose, 300 euros."

Mme CORDIER.- "Dans le contexte de la crise que nous traversons, nous regrettons qu'il n'y ait pas un coup de pouce significatif en direction de toutes les associations qui contribuent au soutien social et économique de nos citoyens."

M. le Maire.- "Merci. Bernard va répondre pour les associations sportives."

M. de CARRÈRE.- "Sur les associations sportives, un mot, globalement elles sont dans une situation compliquée, ce qui ne veut pas dire une situation financière difficile.

Elles ont encaissé en septembre dernier des recettes, en baisse parce qu'on a 20 % environ d'adhérents en moins mais elles n'ont pas de dépenses. Toutes les dépenses, animateurs, éducateurs, etc., sont pris en charge par le chômage partiel et le paiement des charges sociales est également neutralisé. Finalement, les clubs n'ont pas de dépenses. Financièrement, ils s'en sortent pour le moment plutôt bien. Cela supposerait que les adhérents inscrits en septembre ne demandent pas le remboursement en cours d'année, car ils n'auraient eu que peu de pratique. Les clubs sont très attentistes et s'attendent au pire.

Sur le ratio des subventions au nombre d'adhérents, c'est compliqué que les comparer entre elles. Cela dépend d'abord du type de sport pratiqué et de l'âge moyen : quand il y a beaucoup d'enfants, il faut beaucoup d'éducateurs, cela coûte plus cher donc il faut des subventions supérieures.

Pour expliquer la subvention un peu atypique de l'escrime, cela vient du fait que c'est un club de très haut niveau, subventionné par le Département. Comme vous le savez, le Département nous a conventionnés et c'est par la Ville qu'arrive la subvention venant du Département pour les sports de haut niveau. C'est atypique, car dans ce club d'escrime, on a quasiment la moitié de l'équipe de France. Il est vrai que le Département l'aide beaucoup et cela transite, en partie, par la Ville."

M. le Maire.- "Pour le CLAVIM, M. LEVY, président, peut-il répondre ?"

Mme LETOURNEL.- "Je peux déjà apporter quelques éléments."

M. le Maire.- "Pour les affaires sociales, Ludovic va répondre."

M. GUILCHER.- "Merci pour cette question, nous avons répondu aux demandes des associations caritatives qui, d'ailleurs, n'ont pas fait pour la plupart des demandes très différentes des années précédentes. Nous avons ajusté nos réponses en fonction des demandes. Ceci dit, la situation est mouvante, il se peut que des demandes arrivent en cours d'année même si on a un mécanisme annuel, parce que le budget est annuel. C'est le cas de la Croix-Rouge qui a fait une demande hors délai, ce fut le cas du Secours Populaire qui avait fait une demande *a posteriori*. S'il y avait des

besoins au fil de l'eau, nous les regarderons évidemment en fonction de la situation sociale et sanitaire."

M. le Maire.- "Merci."

M. LEFÈVRE.- "Je voudrais rappeler que le CLAVIM, ce sont environ 8 000 adhérents, même si cela a un peu baissé cette année, mais le nombre d'adhérents n'illustre en rien l'étendue et le rayonnement du CLAVIM et l'importance de son action, notamment dans le champ social sur la Ville. Si vous mettez bout à bout l'ensemble des activités du CLAVIM dans le domaine socioculturel, éducatif, social ou autres, ce sont plus de 45 000 Isséens qui profitent d'une façon ou d'une autre de ses activités.

Monsieur TANTI, je suis étonné, vous qui connaissez depuis un certain temps la pertinence et l'importance des actions du CLAVIM, que vous regardiez le sujet par le petit bout de la lorgnette. Permettez-moi de le dire pour le regretter. La petite augmentation cette année est liée aux éléments suivants, un peu exceptionnels, qui assurément tiennent compte de l'environnement ; il semblerait que le chiffre soit sous-estimé mais nous avons 35 à 40 % des jeunes, en particulier des étudiants, en état dépressif compte tenu de la crise sanitaire. C'est lourd de conséquences. Les dépressions profondes sont de vraies maladies ayant des conséquences dans le temps qu'on est incapable d'anticiper et d'imaginer aujourd'hui.

J'ai la faiblesse de penser que le CLAVIM avec l'Espace Andrée Chedid, avec Le Temps des Cerises, participent à tout l'accompagnement individuel et groupé avec tous les experts des milieux sociaux et éducatifs, et beaucoup de Villes ambitionnent d'avoir nos équipes sur le terrain à tous égards. Ce débat purement financier autour du CLAVIM, même s'il faut être attentif à la bonne utilisation des deniers publics, mérite d'être mis en perspective.

Pour répondre précisément à votre question financière, sur la rubrique Enfants avec accueil de loisirs, il faut noter un impact sur les rythmes scolaires et des qualifications nécessaires pour les directeurs devant disposer du BPJEPS, qui est un diplôme particulier qu'on leur demande cette année, ce qui a eu un impact de plus de 100 000 euros. C'est une qualification indispensable pour maintenir en fonctionnement de façon réglementaire nos centres de loisirs.

Au niveau de la prévention, L'Aparté joue un rôle important auprès des parents sachant que quasiment 3 500 parents/enfants sont accueillis tous les ans. Nous avons été précurseurs en France et l'Espace Chedid a permis de donner une nouvelle dynamique à cette fonction essentielle. Peu de Villes s'impliquent autant que nous dans la communication, dans le lien enfants-parents, et nous voyons à quel point, vu les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, cette relation est essentielle.

Enfin, au niveau socioculturel, compte tenu des activités des Épinettes, nous avons cherché à les développer notamment à distance avec une légère augmentation de 16 000 euros.

Dernier point sur la communication, il y a eu un glissement de la SEM Issy Média qui a refacturé au CLAVIM des charges qu'elle assumait auparavant, de 36 500 euros. Mises bout à bout ces différentes augmentations exceptionnelles, vous avez l'évolution de la subvention qui vous est demandée pour le CLAVIM."

M. le Maire.- "Merci, Édith pour boucler."

Mme LETOURNEL.- "Tout a été dit que ce soit au niveau des subventions pour les associations sportives, sur les aspects associations relatives aux questions sanitaires et sociales, et sur le CLAVIM, qui fait un travail exemplaire. Je confirme que nous sommes toujours attentifs à ce que la gestion d'ensemble de ces associations soit optimale et qu'elles puissent justifier de ces évolutions à la baisse ou à la hausse de manière appropriée pour maîtriser l'ensemble de nos dépenses associées.

Les explications fournies le démontrent, l'augmentation du CLAVIM, par exemple, est directement liée à des phénomènes incontournables, notamment les formations d'ampleur qui requalifient les directeurs du CLAVIM, qui nous permettent d'assurer encore mieux le service apporté aux enfants."

M. le Maire.- "Merci Édith. Nous allons passer au vote.

Je me permets de rappeler qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités, les conseillers municipaux intéressés ne se prononcent pas sur l'attribution des subventions concernées. Donc au moment du vote, vous levez la main pour dire que vous êtes concernés et ne votez pas.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ?"

M. LEFÈVRE.- "Après vos observations, vous ne vous abstenez pas. C'est particulier comme manœuvre, Monsieur TANTI."

M. TANTI.- "Nous avons indiqué d'entrée de jeu que c'est un vote pour les bénévoles qui travaillent dans ces associations."

M. le Maire.- "On ne vous demande pas de voter pour nous. Vous avez voté contre et vous l'avez payé, c'est tout !

Donc abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE le versement des subventions aux associations mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération.

DIT que le versement des subventions complémentaires est conditionné au respect des termes des conventions de mise à disposition de personnel municipal conclues entre la Ville et les associations concernées.

DIT qu'un titre de recettes d'un montant de 58 694€ sera émis par la Ville à l'encontre du Comité des Œuvres Sociales au titre des prestations réalisées en 2020.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- MM. DAOULAS, DE CARRERE, DORANGE, KALASZ, KHANDJIAN, ROUSSEL, Mmes BERNADET, ROMAIN, SEMPE pour la subvention à l'Office Municipal des Sports (O.M.S.).
- MM. DAOULAS, LEFEVRE et Alain LEVY, Mmes BERNADET, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.).
- MM. Alain LEVY, KHANDJIAN, Mmes BONNIER, GARRIGUES, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association ISSY TOURISME INTERNATIONAL
- M. GUILCHER, Mmes BERNADET, MARLIERE, PITROU pour la subvention à l'Association SEINE OUEST INSERTION (anciennement ALPIRIM, qui a fusionné avec l'association TRAIT D'UNION ENTR'AIDE EMPLOI).
- M. SANTINI, Mmes LETOURNEL et PITROU pour la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.).
- MM. SANTINI, LEFEVRE, Alain LEVY, DAOULAS, Mme BERNADET, LIADZE pour l'avance de subvention à la MJC, Espace Icare.
- M. GUILCHER, SINSOLIEUX, RIGONI, DORANGE, Mme, BERNADET pour la subvention à l'association ISSY SENIORS (ex O.I.P.A.).
- MM. GUILCHER et COURCELLE-LABROUSSE, Mmes GARRIGUES, THIBAUT, LAKE-LOPEZ pour la subvention à l'association ISSY SOLIDAIRES (ex C.I.B.).
- M. SANTINI pour la subvention à l'Association 1, 2, 3 pour rester chez soi.
- M. Alain LEVY pour la subvention au Foyer des Jeunes Travailleurs « Les jeunes de la Plaine ».
- M. Alain LEVY, M. Guillaume LEVY pour la subvention à la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA).
- Mme GUICHARD pour la subvention à la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine.
- Mme GARRIGUES pour la subvention à l'Association des pères de familles espagnoles émigrées en France.
- M. KHANDJIAN, Mme HELARY-OLIVIER, pour la subvention à l'Association Les Amis de la Gendarmerie.

- M. Alain LEVY pour la subvention au Centre culturel d'Issy-les-Moulineaux.

8. Participation financière de la Ville au titre des actions de prévention pour l'année 2021 dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.

M. le Maire.- "Nous passons à la participation financière de la Ville au titre des actions de prévention dans le cadre du Contrat local de sécurité, Édith LETOURNEL. Et là encore, les conseillers et adjoints membres du Conseil d'administration du CLAVIM ne se prononcent pas sur l'attribution des subventions concernées. Édith."

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération habituelle concernant les actions de sécurité déléguées à un certain nombre d'associations dans le cadre du Contrat local de sécurité. C'est une action habituelle.

Les montants sont présentés en rappelant ce qui a été accordé en 2020 et les prévisions pour 2021 regroupées par types d'action, que ce soit les actions de citoyenneté en direction de la jeunesse, la prévention de l'absentéisme scolaire, sujet particulièrement d'actualité avec les perturbations engendrées par les classes à distance par exemple, le soutien à la conjugalité et à la parentalité, la prévention des conduites à risque et les aides aux victimes. Ce montant, inchangé à hauteur de 30 450 euros, ne reprend pas l'ensemble des actions menées par la Ville, comme on le dit toujours à ce titre, mais c'est un signal supplémentaire et important à conserver pour s'appuyer sur le savoir-faire et la dynamique apportée par ces associations qui ont toutes un projet et des actions concrètes, qui sont suivis et coordonnés au niveau de la Ville.

Il n'y a pas d'autre précision à apporter sur ce point."

M. le Maire.- "Merci. Pour les questions, soyez gentils, car il y a des questions spéciales après, réservez-vous pour ces questions. Là, on vote globalement.

Avis contraires ?"

M. TANTI.- "On peut dire un mot, s'il vous plaît. Je souhaiterais dire un mot."

M. le Maire.- "Vous ne voulez pas vous réserver. Je vais vous donner la parole, autrement vous allez être malheureux."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas être contre le financement des actions proposées. Nous considérons que le Contrat local de sécurité, exclusivement à caractère préventif, oublie totalement la sécurité et qu'il n'est prévu aucune action concrète en matière de sécurité alors que des faits répétés de violence existent actuellement. En conséquence, sans que cela ne s'adresse le moins du monde aux bénévoles qui œuvrent dans ces actions, nous nous abstenons."

M. le Maire.- "D'autres interventions ?"

M. PUIJALON.- "Je continue à dire et je dirai toujours que le partenariat qui a été monté par la Ville pour ce Contrat local de sécurité est intelligent, et qu'il est équilibré entre prévention, éducation et sécurité. Nous allons naturellement voter pour ces subventions.

J'ai une interrogation qui concerne cette période particulière dans laquelle nous sommes qui commence à créer des dommages dans la jeunesse du fait tout d'abord du désœuvrement parce que beaucoup d'activités associatives sont arrêtées. Il n'y a plus de cinéma. Le sport qui se pratique en salle est souvent arrêté. Par conséquent, il y a un phénomène de lassitude, d'incompréhension dans un phénomène qui dure depuis maintenant un an. On peut constater sur la Ville, ce n'est pas propre à Issy-les-Moulineaux, ce n'est pas lié à votre action, je le dis bien, soyons clairs sur ce constat, des phénomènes de bandes, de regroupement de jeunes qui, à force de s'ennuyer, commencent à faire des bêtises. Je le dis d'autant plus à l'aise que je surveille aussi mes enfants et je constate que, ce moment, pour des adolescents, devient de plus en plus difficile à vivre.

J'aimerais que l'on réfléchisse, peut-être dans un cadre extérieur à la séance du Conseil municipal, à quelles actions supplémentaires on pourrait mettre en place en 2021. Nous sommes dans un moment critique et c'est à l'adolescence que beaucoup de choses se forgent pour la suite de la vie. Il serait dommage d'avoir des jeunes issus, ou venus d'ailleurs, qui, par moments, viennent faire des expéditions punitives, qui commenceraient leur vie d'adulte en étant grevés par une peine de prison et un casier judiciaire non vierge et des chances de réussite obérées par des erreurs de jeunesse dans une crise compliquée pour tout le monde, dont ils n'ont pas forcément toutes les clés de lecture pour

se projeter un peu au-delà d'un horizon qui dépasse la vaccination et la sortie de cette épidémie. Je vous remercie."

M. le Maire.- "M. LEFÈVRE pour répondre et donner son sentiment sur cette commission extérieure qu'il pourrait animer."

M. LEFÈVRE.- "Pour répondre à vos questions et à l'initiative de M. PUIJALON sur ce comité *ad hoc* qui pourrait réfléchir au sujet, deux choses.

Je répondrai dans le cadre des réponses orales, nous n'allons pas nous répéter, sur le contexte des événements qui se sont produits dans le quartier de la Ferme depuis plusieurs semaines. Nous vous donnerons notre lecture et les actions que nous avons engagées, car nous ne sommes pas restés les bras ballants.

J'ai la faiblesse de penser que notre politique développée sur la Ville, est assez unique, ce n'est pas nous qui le disons mais les observateurs qui sont souvent sur le terrain. Nous sommes pilotes en beaucoup de matières socio-éducatives. Ils considèrent que nos équipes, sont très nombreuses, nous avons 450 vacataires, beaucoup sont en CDD. Quand on parle du budget CLAVIM, une réflexion que je livre prudemment que nous allons devoir mener et qui aura des conséquences financières non négligeables, est le passage de CDD en CDI d'une partie significative de cette masse salariale. Il y va de la pérennisation de toute notre organisation socio-éducative qui a tout son prix, au sens propre du terme, pour assurer la cohésion sociale sur cette ville.

Quand un certain nombre de villes de banlieue ont connu, il y a quelques années, des heurts que vous connaissez, on parlait de banlieues en feu, et si la Ville d'Issy-les-Moulineaux n'a pas été exposée à ce phénomène, c'est précisément grâce à cette politique qui ne date pas d'hier, plus de 25 ans, et que nous avons su adapter au fur et à mesure de l'évolution de l'environnement.

Nous sommes aujourd'hui face à un contexte de crise sanitaire, social et économique exceptionnel, inédit, d'une ampleur jamais vue aux plans national et local. Personne n'a jamais imaginé, avec une forteresse de 30 mètres de haut, être protégé des conséquences considérables qu'on n'a pas mesurées à la fois aux niveaux politique, économique, social et naturellement de paisibilité dans les quartiers.

Notre dispositif est fait d'équipements de quartier, d'animateurs de rue, de médiateurs espaces urbains, d'éducateurs spécialisés, et je vous rappelle que le Département a choisi de se dessaisir de cette compétence, qui lui revient, au profit de la Ville parce qu'il considérait que les équipes du CLAVIM étaient mieux formées et plus aptes à gérer ces sujets que le fameux club J92, qui était à côté de ses pompes. Tout cela est un vivier humain d'une richesse exceptionnelle.

On ne mesure pas ce que serait la situation de la Ville si nous n'avions pas ces gens, ces expertises, que nous formons, que nous reformons de génération en génération. Fabienne est une ancienne du CLAVIM, vous êtes très nombreux à être passés par le CLAVIM, Nathalie PITROU, David DAOULAS. Plein le sont. C'est structurant à un point que vous n'imaginez pas, donc nous n'allons sûrement pas baisser la garde mais nous allons continuer à faire évoluer le dispositif.

Là, il y a un état d'urgence, nous vous le dirons tout à l'heure. Il y a une sensibilisation au plus haut niveau notamment juridictionnel, car il existe un trou dans la raquette qui est l'insuffisance de la réponse pénale. Et, il y a un phénomène de rixe de bandes, employons les mots sans se cacher derrière une fausse pudeur, qui jusqu'ici nous avait épargnés mais touche tout le sud du département, Sèvres, Chaville, Meudon, Clamart, Paris 15, Vanves et Issy-les-Moulineaux, Boulogne. Je n'en dis pas plus, je rentrerai tout à l'heure plus dans le détail, suite aux questions orales posées sur le sujet. Il est légitime d'y répondre.

Quant à échanger ensemble sur l'évolution du dispositif, je vous rassure, tous les jours, nous le faisons évoluer. Tous les jours, nous complétons notre palette, nous procédons à un ajustement des fonds en fonction de la pertinence de leur affectation. Nous jugeons de leur efficacité. C'est un dispositif efficace aujourd'hui, pas forcément demain. Les situations auxquelles nous sommes maintenant confrontés nécessitent effectivement que nous fassions évoluer le dispositif et croyez bien que nous sommes à la tâche en ce qui concerne ce point particulier."

M. le Maire.- "Vous donnez votre accord pour cette commission ?"

M. LEFÈVRE.- "Oui, bien sûr. Plus on est nombreux autour de la table, plus il y a de l'intelligence partagée."

M. le Maire.- "Nous passons au vote. Les gens qui siègent au Conseil du CLAVIM ne prennent pas part au vote.

Qui est contre ? Abstentions ? Trois abstentions.

Adopté, sans compter bien sûr les responsables qui siègent au CLAVIM."

Voté à main levée – Adopté (3 abstentions)

Le Conseil municipal :

APPROUVE la participation financière de la Ville au titre des actions de prévention, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, pour un montant de 30 450 €, réparti comme suit :

Actions bénéficiant d'une participation financière de la commune dans le cadre du CLS (en euros)		
N°	INTITULÉ/ACTEUR	VILLE 2021
ACTIONS « CITOYENNETÉ » EN DIRECTION DE LA JEUNESSE		
1	L'Ecole du Vent (ALPEGE)	1 670
4	Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté (ASTI)	4 170
PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE		
3	Prévention du décrochage scolaire (Questions d'Enfance)	570
4	Classe 6 ^{ème} passerelle (CLAVIM)	4 170
5	Médiation interculturelle, Jeunes et Parentalité (ASTI)	4 170
SOUTIEN À LA CONJUGALITÉ ET À LA PARENTALITÉ		
6	L'accompagnement et le soutien en amont et en aval des séparations parentales (CLAVIM)	2 670
7	L'Aparté, lieu d'accueil enfants/parents (CLAVIM)	1 670
PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES		
8	Accueil Ecoute - Création - Prévention - Socialisation (IMA'R'GE)	4 170
AIDE AUX VICTIMES		
9	Permanence d'un psychologue à l'Espace Andrée Chedid (ADAVIP-92)	7 190
TOTAL EN EUROS		30 450

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document résultant de la présente délibération.

AUTORISE le versement des participations financières de la commune aux associations ou organismes concernés.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, ne se prononcent pas sur l'attribution des subventions suivantes :

- MM. DAOULAS, LEFEVRE et Alain LEVY, Mmes BERNADET, GUICHARD, LIADZE pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.).

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

IV – DÉVELOPPEMENT DURABLE – Tiphaine BONNIER

9. Présentation du budget climat primitif de la Ville pour l'année 2021.

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 9 : approbation du budget primitif climat. C'est Tiphaine BONNIER."

Mme BONNIER.- "Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous."

Je reviens vers vous, comme nous nous y étions engagés au mois de décembre, l'année dernière, pour vous présenter ce budget climat primitif. En deux mots, il fait suite à l'accord de Paris, entré en vigueur en novembre 2016 qui, pour la première fois, réunissait toutes les nations pour lutter contre le changement climatique et dont l'objectif est de limiter le réchauffement à deux degrés par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; trouver un équilibre entre émission et absorption de CO₂ par la végétation.

Pourquoi un budget climat ? Dans une démarche très pragmatique, on pourrait attendre et se fixer des objectifs lointains. Nous préférons nous fixer des objectifs annuels qui vont nous faire avancer et dont nous rendons compte à la population et à ce Conseil municipal.

Deuxièmement, si nous avons choisi de l'appeler budget, c'est pour marquer une véritable volonté politique, de nous positionner au même niveau que le budget financé de la Ville, qui vous est présenté par Édith et dont on voit l'importance des questions et des débats. Nous voulons faire la même chose avec le budget climat.

C'est dans cette démarche que nous voulons nous doter pour 2021 d'un budget climat et poursuivre les actions menées pour le développement durable. Cela fait plusieurs décennies que la Ville s'inscrit dans le développement durable. Sans entrer dans le détail, parce que vous avez lu la délibération : 1991, le plan municipal de l'environnement ; 1995, c'est l'adhésion à la charte européenne d'Aalborg ; l'Agenda 21 local en 2003 ; en 2009, la charte de la qualité environnementale ISSEO ; 2012, le nouvel Agenda 21 local avec le plan climat-air-énergie territorial. Aujourd'hui, nous vous proposons le budget climat.

Cela fait suite aux émissions de gaz à effet de serre sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux que nous avons déjà présentées par secteurs mais également par acteurs. Ils vous sont à nouveau projetés.

Sur le secteur, on retrouve le résidentiel, le tertiaire, l'industrie, les déchets et les transports. Sur les acteurs : les ménages, les entreprises, les acteurs publics et la part de la Ville d'Issy-les-Moulineaux qui représente 3 %.

Donc si vous constatez que la collectivité n'est pas responsable de la totalité des émissions, nous nous devons d'être exemplaires et mobiliser l'ensemble des acteurs pour mener à bien ce budget climat.

Ce budget est inédit. C'est une première en France. Nous allons apprendre en marchant et surtout, les données vont aussi se fiabiliser au fur et à mesure.

Donc dans cet exercice inédit, voici le budget carbone 2021 qui vous est proposé. Je rappelle que c'est en tonnes équivalent carbone, ce n'est pas un budget au sens financier et en euros. La donnée est la tonne équivalent carbone. Sur les dépenses, c'est-à-dire les émissions annuelles de gaz à effet de serre tous secteurs, ce sont les émissions qui proviennent des activités humaines : 125 500 tonnes équivalent carbone. Pour les recettes, donc la séquestration annuelle de carbone grâce aux végétaux : 2 030 tonnes équivalent carbone. Le capital, c'est le stock du carbone du sol, qui peut être variable selon le mode d'occupation : 65 000 tonnes équivalent carbone. La dette est à zéro puisque l'objectif est de ne pas avoir d'écart entre l'objectif fixé aujourd'hui et le résultat réel qui sera mesuré l'année prochaine. Et donc on parvient à un objectif de réduction de moins 4 600 tonnes équivalent carbone

Voici ce qui vous est proposé pour le budget.

En raison évidemment du caractère innovant de l'exercice, des ajustements pourront avoir lieu au fur et à mesure du recueil des données au niveau communal.

Le budget peut être détaillé, tel qu'il vous est proposé ici, toujours par secteurs : résidentiel, tertiaire, industrie, transports et déchets.

Vous voyez les émissions 2020 et l'objectif 2021, par secteurs, et vous retrouvez évidemment les mêmes résultats de moins 4 600 tonnes équivalent carbone.

Voilà ce que nous voulons vous proposer aujourd'hui dans le budget climat, et donc vous demander de l'adopter."

M. le Maire.- "Merci Tiphaine. Vous avez la parole, des questions ?"

M. BART.- "La démarche de participer à l'effort national de neutralité carbone à horizon 2050, est louable. C'est pour bien comprendre les objectifs de la commune par rapport aux nationaux sachant que la France vise une neutralité carbone. Sur la tendance de 4 600 tonnes, la commune vise-t-elle toute seule une neutralité carbone ou bien va-t-elle associer sa stratégie à celle de GPSO et de la Région ? Comment cela s'inscrit ?

Ensuite, étant donné qu'il n'y a pas trop de détails, les nombreux chantiers de démolition et de construction, qui sont très émetteurs de CO₂, sont-ils pris en compte dans le budget en compte, et si oui, dans quelle partie ?

Quel plan la commune a pour lutter contre les passoires thermiques, avec des pertes d'énergie, donc très émettrices d'émissions de carbone ? On peut associer dans les questions environnementales la qualité de l'air et les nuisances sonores qui impactent la qualité de vie au sein d'Issy-les-Moulineaux qui ne se mesure pas uniquement à l'aune des évolutions des émissions de CO₂."

M. le Maire.- "Merci. Autres questions ?"

M. VERNET.- "D'abord, merci Madame BONNIER pour cette présentation. Effectivement, ce budget climat est une innovation tout à fait intéressante.

On peut toutefois s'interroger sur qui s'engage. Parce qu'un budget communal, en budget financier, c'est effectivement les dépenses que la Ville signe. Comme vous l'avez noté, la Ville ne représente que 3 % de l'ensemble. On peut être exemplaire, mais ce n'est pas l'action seule de la Ville qui va permettre d'atteindre ce budget. Par contre, la Ville peut être initiatrice que ce soit à travers les infrastructures de transport ou les invitations à la rénovation thermique. Effectivement, la Ville a un rôle à jouer pour faire en sorte que les résidentiels et les entreprises apportent leur contribution et remplissent cet objectif. Comment tout cela va-t-il se mettre en musique pour faire en sorte d'avoir une vision du budget et d'être capable de dire qu'on a pris les actions pour atteindre le budget ?"

M. le Maire.- "Merci. D'autres questions ?"

M. PUIJALON.- "Je trouve que ce premier budget climat est une bonne incitation, un bon levier et un premier pas encourageant pour réellement transformer les mentalités et commencer à comprendre que quand on parle d'urgence climatique, dans l'expression, il y a le terme « urgence ». J'espère que nous aurons ensuite l'occasion de voir toutes les déclinaisons de ce budget, notamment à l'égard des entreprises de la ville, nombreuses, à l'égard aussi des particuliers qui utilisent encore trop leur voiture et aussi peut-être, puisqu'un certain nombre d'entre vous siègent à GPSO, à l'égard de ce que notre établissement territorial peut faire le plus en termes d'effort.

Je pense à un élément particulier sur les déchets : le fait d'être passé voici un peu plus d'un an et demi à un recyclage total des déchets plastiques, mais on est toujours en manque de bacs pour le recyclage dans certaines résidences avec un certain volume d'habitants. On est toujours sur un équilibre qui est resté entre le bac gris et le bac jaune et, au bout de quelques jours, le bac jaune est plein et tout le monde remet dans le bac gris et ça se transforme en combustible et fini incinéré ou fait des allers-retours dans des camions supplémentaires entre l'incinérateur et l'usine de tri.

Si vous pouvez impulser une démarche plus dynamique à GPSO pour équiper résidences et habitats particuliers en bacs jaunes supplémentaires ou adaptés à ce changement de mentalité, ce serait bien.

De la même manière, on peut poursuivre l'éducation au tri, qui est loin d'être parfait dans nos foyers. Nos concitoyens n'ont pas compris qu'on pouvait faire des recettes avec les déchets et transformer plein de choses avec ces recettes. Beaucoup d'actions sont à lancer. C'est encourageant et je remercie Mme BONNIER d'avoir pris ce sujet à bras-le-corps et de nous proposer, dès la première année, un premier budget. Nous allons regarder comment il se décline. C'est une démarche intéressante qui mérite d'être saluée."

M. le Maire.- "Merci. Autre question ?"

M. BÉRANGER.- "Ce budget a comme ambition de protéger notre niveau local, notre maison commune. À travers une saine pédagogie et la mise en œuvre d'actions significatives, il s'agit d'améliorer la communication de l'homme avec la nature en passant d'une politique de soumission à

une politique de cohabitation. Ainsi, le Collectif écolo et social, cher à M. PIEUCHOT et ses colistiers est une appellation que nous pourrions tous revendiquer. Comme l'eut dit feu le président Valéry Giscard d'Estaing, M. PIEUCHOT et ses colistiers n'ont pas le monopole de l'écologie et du social qu'il nous appartient tous de prendre en considération pour préparer le fameux monde d'après, dont tous les médias parlent.

À notre niveau local, il s'agit de poursuivre ce que nous avons entamé depuis longtemps c'est-à-dire passer d'une ville contre nature à une cité tournée vers la nature. Dans les villes du passé, rien n'a été fait pour la nature. Rien n'a été fait pour la nature, car les plantes sont alignées ou en pot, les animaux en laisse ou en cage, tout est sous contrôle avec une détestation de l'imprévu, du sale et du bestial. Les gestes qui consistaient à faire la ville étaient de supprimer les existants, imperméabiliser les sols, élever des remparts pour que ceux qui se trouvent à l'intérieur soient gérés dans l'ordre selon des principes préétablis. Le meilleur exemple est la Ville de Paris qui a connu sept enceintes successives, la huitième étant le boulevard périphérique qui a actuellement fait l'objet d'une intense réflexion urbanistique.

Déjà, dans nos villes, les enrobés craquent sous la poussée des racines, les inondations deviennent de plus en plus nombreuses et la nature se révolte. Il faut continuer le passage d'une cité en harmonie avec la nature, continuer à construire une communauté de vies en complète communication avec son entourage pour faire coexister le sauvage avec l'urbanité. Les projets dans cette mouvance sont visibles ou sortent de terre ou vont bientôt sortir de terre dans notre Ville. Le Fort avec sa géothermie, sa gestion des déchets et ses vergers, le Cœur de ville avec sa forêt urbaine, la serre de Winy MAAS, le projet Axes, voici les principales déclinaisons poussées et futures de notre démarche qui repose sous une dialectique de séparation et de rencontres avec des niches d'habitation et des corridors à l'image de la nature avec ses nids, ses terriers et ses sentiers.

Ainsi, ce budget présenté par ma collègue Tiphaine BONNIER a pour finalité de continuer de transformer notre ville en cité. C'est un long chemin, jamais terminé dont on ne saurait se satisfaire à un instant T de l'état puisque c'est un combat permanent et comme disait mon professeur de philosophie « *Le mieux est l'ennemi du bien* » et celui de Français m'assénait toujours que « *le plus-que-parfait se forme sur l'imparfait* ».

Que petit à petit, lentement mais sûrement, disparaisse notre Ville et advienne notre cité."

M. le Maire.- "Très bien. Tiphaine sera très sensible à votre soutien enthousiaste, comme nous tous d'ailleurs. Merci Étienne."

Mme BONNIER.- "Même si Étienne est un fervent soutien, peut-être que je peux répondre aux quelques questions qui ont été posées.

Déjà merci de votre soutien sur ce budget climat, puisqu'effectivement nous travaillons avec des données qui ne sont pas fiabilisées donc il n'est pas toujours évident de présenter ce genre de nouvel exercice surtout, quand on s'exprime en tonne équivalent carbone, c'est un peu plus difficile.

Pour répondre à vos questions qui convergent un peu, effectivement, il y a des actions sur le territoire de la Ville, le territoire de GPSO, le territoire de la MGP et le territoire national. Tout cela pour dire qu'en fait toutes les actions vont tendre dans le même sens et, un exemple concret est la Zone à faibles émissions qui est engagée par la MGP et qui va avoir des répercussions sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux et sur le budget climat, en termes d'émission de gaz à effet de serre dans le secteur des transports. Le plan climat-air-énergie territorial est à l'échelle de GPSO. Nous avons le PLU qui va aussi migrer vers le PLUI, tout cela a une cohérence au niveau territorial Ville mais aussi GPSO et au-delà.

Vous parliez des déchets chantiers, Monsieur BART, cela rentre dans le cadre de la charte qualité environnementale ISSEO dont je vous ai parlé tout à l'heure, puisque c'est une charte de qualité, notamment *via* les promoteurs, constructeurs et aménageurs, avec des thèmes prioritaires : les énergies, l'eau, l'acoustique, les déchets, etc. Tout cela est pris en compte. Je pense que M. KNUSMANN pourra compléter, au besoin, mais quand un permis est déposé, quand un chantier est en cours, évidemment des discussions sont engagées et des conditions sont passées pour tout ce qui est déchets.

Par ailleurs, la production de béton est sur site d'Issy-les-Moulineaux pour limiter, en fait, le transport des toupies, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre.

Sur les passoires thermiques, dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, si vous avez suivi les dernières actualités, en 2023, la location des passoires énergétiques sera interdite. Donc *de facto* les propriétaires bailleurs qui ne rempliraient pas les conditions se verraient opposer l'interdiction de les mettre en location. Par la force des choses, ils seront contraints de rénover ces bâtiments. Au-delà, différents systèmes existent avec des subventions telles que MaPrimeRénov', Les subventions Déclic qui sont en train d'être refondées par GPSO, le décret tertiaire, etc. Ce genre d'incitation permettra d'aller dans ce sens.

Concernant les déchets, GPSO arrive en fin de contrat sur la question des déchets, et en Commission, nous parlons justement du prochain contrat pour qu'il y ait plus de recyclage par rapport aux bacs gris. Au-delà d'une éducation au tri, il faudrait tendre vers une limitation des déchets plutôt que d'augmenter le nombre de poubelles jaunes. Ce n'est pas une fois qu'on a mis nos cartons dans le bac jaune qu'on peut avoir la conscience tranquille en se disant qu'on a fait le tri, et que c'est géré. Il existe tout un processus et si on pouvait tendre vers avoir moins de cartons ou moins d'emballages plastique, là serait la vraie solution.

Sur la vision du budget climat, je sais que vous n'aimez pas les listes à la Prévert, permettez m'en une toute petite. Ce n'est pas que le service du développement durable ou, moi en tant qu'adjointe, qui va se battre sur le sujet, c'est chaque délégation de la municipalité. Et là, je vais les prendre une par une. Le premier adjoint, M. LEFÈVRE, travaille avec moi et avec toutes les associations vertes du territoire et également sur le Forum des associations où il y a tout le pôle Ville durable sur lequel nous allons continuer à travailler. C'est avec Fanny VERGNON qui travaille sur la consommation énergétique des bâtiments publics et avec Bernard de CARRÈRE sur Oasis. Quand nous travaillons ensemble sur les délégations de service public sur l'alimentation, au-delà de la loi Égalim, nous regardons comment travailler sur les circuits courts, le bio, le Bleu-Blanc-Cœur.

Sur l'urbanisme, avec Philippe KNUSMANN, la géothermie, les façades végétalisées des nouveaux projets, les conceptions bois. Avec Fabienne LIADZE, sur les médiathèques tournées vers le développement durable..."

M. le Maire.- "Il y a 18 adjoints. Vous nous avez promis de ne pas faire la liste. Merci Tiphaine de votre enthousiasme.

Je me permets de rappeler que dans les conversations citoyennes, dont nous venons de recevoir les résultats, on constatait avec le cabinet Indigo que de 2005 à 2019, la pollution a baissé de 28 % sur la Ville grâce à la rénovation urbaine. Donc il ne faut pas négliger les vrais efforts accomplis. Il faut évidemment gérer les déblais et autres mais je regardais, je crois que c'est à Paris où on abat des immeubles dans des conditions bizarres avec des accidents thématiques. Nous, on a démoli 25 HLM avenue de Verdun et reconstruit 800 et les gens ont été respectés et cela a évidemment fait chuter le pourcentage de pollution. Avec Tiphaine, assistée de M. BÉRANGER, nous allons évidemment poursuivre et vous suivre dans ces dossiers. Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Abstentions ? Adopté, unanimité.

Tiphaine, nous pouvons remercier notre Conseil."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

ADOpte le budget climat primitif de la commune pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

V – URBANISME – Philippe KNUSMANN

10. ZAC du Pont d'Issy. Approbation d'un avenant à la convention financière conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville.

M. le Maire.- "Nous passons maintenant à la ZAC du pont d'Issy avec M. KNUSMANN."

M. KNUSMANN.- "Merci Monsieur le Maire. Par une délibération du 2 avril 2009, vous aviez approuvé une convention qui fixait les modalités de versement par la commune d'une participation financière au

profit du Département en compensation de l'exonération de versement du PLD pour le secteur du pont d'Issy. Effectivement, cette opération avait été réalisée sous le régime de la ZAC. Elle a entraîné classiquement une participation des constructeurs à la construction d'équipements publics en contrepartie, ce sont les textes qui le prévoyaient, d'une exonération du PLD. Cette taxe d'urbanisme était versée à proportion de 25 % pour le Département et de 75 % pour la Ville et permettait de compenser la perte de recettes pour le Département, par une contribution financière qui compensait justement cette suppression de versement du PLD.

Au terme de cette convention, était prévue une participation financière de la Ville de 33 millions d'euros, calculée sur un prix au mètre carré établi par une formule compliquée dont je vous ferai grâce, que l'on peut retrouver dans les anciens articles du Code de l'urbanisme avant la suppression du PLD, bien entendu. Elle s'appliquait au nombre de mètres carrés prévus de construire dans cette opération. En aura été retranché le versement du PLD qui avait été versé au Département à hauteur d'un peu plus de 7 millions pour le centre de tri postal.

Le programme de la ZAC s'est révélé significativement inférieur par rapport aux 190 000 m² prévus, or 131 718 ont été réalisés. Le Département a accepté de réévaluer à la baisse le montant dû par la Ville qui a été ramené par le même calcul que j'évoquais tout à l'heure à 19,2 millions d'euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention qui avait été adoptée en novembre 2009, et qui permet à la commune de ne verser que 19 millions d'euros par rapport aux 33 initialement prévus."

M. le Maire.- "Nous allons y revenir dans la délibération suivante."

M. BART.- "J'aimerais comprendre l'origine des 60 000 mètres carrés perdus. Est-ce que ce sont des programmes annulés ? Pourquoi une telle baisse du volume ?"

M. KNUSMANN.- "C'est classique dans des opérations de ZAC. Vous le savez, une ZAC est définie selon un périmètre qui fait l'objet d'un vote. Elle ne se fait pas du jour au lendemain. Au cours de sa réalisation, peuvent arriver des circonstances ou des événements qui, ou réduisent le périmètre, ou les temps. Généralement, par rapport aux ambitions d'origine, c'est une réduction de mètres carrés qui se constate."

M. le Maire.- "D'autres questions ?"

Nous passons au vote de la réduction de ce que nous aurions pu payer. En réalité, la loi nous donnait beaucoup. Mais le président du Conseil général, à l'époque M. SARKOZY, qui, avocat, ne connaissait pas tout à fait ce texte : *Alors, c'est nous qui finançons les berges et c'est toi qui encaisses*. Nous avons accepté de rentrer dans la voie de négociation et aujourd'hui, vous aboutissez à la finale. Nous allons y revenir encore avec le point n° 11 parce que nous nous sommes bien débrouillés.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Merci."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'avenant relatif à la convention financière de la ZAC du Pont d'Issy conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Adopté à l'unanimité

11. ZAC du Pont d'Issy. Approbation d'une convention financière entre la SPL Seine Ouest Aménagement et la Ville.

M. le Maire.- "Point n° 11.

M. KNUSMANN.- "Le point n° 11 constitue le pendant de la délibération précédente puisqu'au titre justement du versement des participations des constructeurs, aménageurs et promoteurs, à la

réalisation de la ZAC, l'aménageur, devenu la SPL, reverse à la Ville le montant de ces participations fixées au montant que nous devons au Département, ce qui constitue pour la Ville une opération blanche."

M. le Maire.- "Je suis sûr que nos collègues adjoints, dans toutes les opérations qu'ils dirigent, font effort d'imagination pour aboutir à ce tour de passe-passe. Ce n'est pas mal !

Après, on pose des questions : comment on va faire ? La cagnotte. Oui, il faut se débrouiller ! Nous avons des sociétés d'économie mixte qui fonctionnent très bien et qui ont absorbé l'office HLM, ce qui fonctionne également très bien."

M. KNUSMANN.- "Nous pouvons ajouter que toutes les ZAC qui ont été réalisées et achevées, se sont toutes soldées par un résultat positif."

M. le Maire.- "Ce qui est unique en France ! Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Unanimité. Merci."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention financière avec la SPL Seine Ouest Aménagement dans le cadre de la ZAC du Pont d'Issy.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

PRECISE que la recette correspondante est inscrite au budget communal.

Adopté à l'unanimité

12. Demande de dérogation au principe du repos dominical pour les entreprises Bouygues Travaux Publics et BESSAC.

M. le Maire.- "Point n° 12, c'est encore M. KNUSMANN, une demande de dérogation au repos dominical."

M. KNUSMANN.- "C'est une demande classique pour laquelle on revient régulièrement devant vous. Il s'agit de permettre aux entreprises Bouygues et Bessac..."

M. le Maire.- "Qui est Bessac ?"

M. KNUSMANN.- "Une entreprise associée à Bouygues, qu'on ne connaît pas plus que ça. Elles travaillent pour les travaux de la ligne 15 et le tunnelier est aux abords immédiats de la Ville, en rentrant par la place de la résistance.

Il est demandé, pour accélérer le processus, qu'il soit dérogé au principe du repos dominical permettant à ces entreprises de travailler 7 jours sur 7 et de compenser le retard général pris par la SGP sur ces chantiers."

M. le Maire.- "Des questions ?

Mme MILLAN ne prendra pas part au vote, car employée du groupe Colas, filiale de Bouygues. Il ne nous faut pas mélanger les intérêts.

Avis contraires ? Abstentions ?

Trois abstentions ! Grâce à vous les travaux de la ligne 15 vont accélérer ! C'est comme ça... On a des gens très astucieux et imaginatifs dans l'opposition."

Voté à main levée – Adopté (3 abstentions)

Le Conseil municipal :

EMET un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical, pour la période du 21 février 2021 au 31 mars 2022, formulée par les sociétés BOUYGUES Travaux Publics et BESSAC, dans le cadre des travaux de la ligne 15 pour le compte de la société du Grand Paris.

Caroline MILLAN ne prend pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET

VI – RESSOURCES HUMAINES – Nathalie PITROU

13. Modification du tableau des effectifs.

M. le Maire.- "Point n° 13, le tableau des effectifs, c'est Nathalie PITROU."

Mme PITROU.- "C'est la délibération récurrente que je soumetts à votre approbation ; le tableau des effectifs qui porte à 966 le nombre des postes ouverts. Ce tableau a été voté à l'unanimité le 26 janvier dernier lors du Comité technique."

M. le Maire.- "Des questions ? Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS PERMANENTS

Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 10 décembre 2020	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes
-----------	--------	--	-------------------	---	---	-----------------------

● **Collaborateurs de cabinet**

3	0	0	0	0
---	---	---	---	---

● **Emplois fonctionnels**

A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
		6	0	0	0	0

● **Filière administrative**

A	Attaché	38	0	1	0	0
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	23	0	0	0	0
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
B	Rédacteur	19	0	2	2	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	12	0	1	0	0
C	Adjoint administratif territorial	53	0	1	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	31	0	0	2	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	40	0	0	0	0
		227	0	5	4	0

● **Filière animation**

B	Animateur	3	0	0	0	0
B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	9	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	5	0	0	0	0
		23	0	0	0	0

● **Filière technique**

A	Ingénieur	7	0	1	0	0
A	Ingénieur principal	4	0	0	0	0
B	Technicien	3	0	0	1	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	3	0	1	1	0
C	Adjoint technique territorial	122	0	0	2	2
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	12	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	84	0	0	0	1
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	4	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial TNC	48	0	0	0	4
C	Agent de maîtrise	16	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise principal	30	0	0	0	0
		335	0	2	4	7

● Filière sportive

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S.	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
		7	0	0	0	0

● Filière culturelle

A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC	1	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
A	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	3	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial principal	3	0	0	0	0
B	Assistant de conservation	6	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	10	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	12	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine TNC	2	0	0	0	0

78	0	0	0	0
-----------	----------	----------	----------	----------

● **Filière médico-sociale**

A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe normale	2	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	6	0	1	1	0
A	Puéricultrice de classe normale	4	0	0	1	0
A	Puéricultrice hors classe	2	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants	38	0	4	0	1
A	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	9	0	0	1	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants TNC	0	1	0	0	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	28	0	0	2	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	60	0	1	2	0
C	Agent social	65	0	1	0	0
C	Agent social principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	28	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	23	0	0	0	1
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	19	0	0	0	0
A	Médecin hors classe	1	0	0	0	1
A	Médecin hors classe TNC	0	1	0	0	0
B	Technicien paramédical de classe normale	1	0	1	0	0
		295	2	8	7	3

974	2	15	15	10
------------	----------	-----------	-----------	-----------

Effectifs après la modification du 10 décembre 2020	974
Créations de Postes	2
Ouvertures de Postes	15
Fermetures de Postes	15
Suppressions de Postes	10
Nouveaux effectifs	966

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

14. Modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper un emploi permanent par un contractuel de catégorie A.

M. le Maire.- "Point n° 14, le tableau des emplois et autorisation d'occuper un poste par un contractuel. Nathalie PITROU."

Mme PITROU.- "Comme à chaque présentation du tableau des effectifs de la Ville, il nous appartient de voter le tableau des emplois lequel précise pour chacun des 966 postes, le service, le cadre d'emploi ainsi que le poste précis. Ce point a également été voté à l'unanimité lors de notre dernier Comité technique.

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du tableau des emplois annexé à la présente délibération.

DECIDE, compte tenu du non-aboutissement des tentatives de recrutement d'agents titulaires, l'occupation d'un emploi permanent par un agent contractuel aux fonctions de Responsable de pôle administratif et financier au service des moyens généraux, pour une durée d'un an renouvelable, en application de l'alinéa 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, afin de faire face aux besoins du service et eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

FIXE les conditions du recrutement précité comme suit :

Nature des fonctions :

- Recenser et évaluer les besoins annuels des services en fournitures
- Préparer le budget fonctionnement et participer à la préparation du budget investissement
- Superviser le suivi administratif et financier des commandes dès la réception des besoins émis par les services jusqu'au mandatement des factures
- Initier et suivre toutes les non-conformités et les SAV jusqu'à leurs clôtures
- Rédiger et suivre les marchés publics du service
- Tenir à jour les inventaires, suivre les prestations de maintenance et planifier leurs renouvellements
- Acquérir des fournitures responsables et/ou à responsabilité sociétale
- Suivre les recettes liées aux ventes de mobiliers réformés
- Assurer une veille technologique et industrielle
- Tenir à jour les indicateurs métiers mesurant la performance de gestion du service
- Gérer la ventilation des stocks de fournitures administratives sur les différents sites
- Encadrer une équipe de 3 assistant(e)s.

Grade d'assimilation : Attaché territorial

Niveau de rémunération : en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial au 1^{er} échelon (indice brut 444 – indice majoré 390)

Régime indemnitaire : régime indemnitaire lié au grade d'attaché territorial

Diplôme : formation supérieure

Expérience professionnelle : une expérience dans le domaine administratif, adaptée aux fonctions décrites ci-dessus,

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

VII – PETITE ENFANCE – Kathy SIMILOWSKI

15. Lancement de la procédure de délégation de service public pour les crèches Les Cerfs-Volants, P'tits Sapeurs et Pont d'Issy.

M. le Maire.- "Point n° 15, la procédure de délégation de service public pour une crèche. Kathy SIMILOWSKI."

Mme SIMILOWSKI.- "Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération porte sur trois crèches actuellement gérées par contrats de DSP, par affermage, qui arrivent à terme le 31 juillet 2022. Nous proposons de renouveler ce mode de gestion du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2027.

La crèche Cerfs-Volants, située 15 rue Victor-Hugo, a une capacité d'accueil de 20 places, sans place entreprises et est actuellement gérée par la société Crèche Attitude. La crèche P'tits Sapeurs, située 98 boulevard Galliéni a une capacité d'accueil de 47 places. Pas de place entreprises. Elle est également gérée par Crèche Attitude. La crèche Pont d'Issy, 100 rue Camille-Desmoulins, a une capacité d'accueil de 60 berceaux dont 30 berceaux Ville et 30 berceaux entreprises. Elle est actuellement gérée par People & Baby.

Nous proposons un seul prestataire pour les raisons suivantes."

M. le Maire.- "Pour les trois crèches ?"

Mme SIMILOWSKI.- "Oui. D'une part, pour éviter de multiplier les procédures de lancement DSP qui sont lourdes et longues et, d'autre part, pour mieux répondre aux demandes des Isséens.

En effet, sur ces 127 berceaux, la répartition d'attribution des places de crèche sera la suivante : 97 berceaux attribués aux familles isséennes directement par la Ville et 30 berceaux que le délégataire commercialisera à des entreprises au bénéfice de salariés. Il faut préciser que le lien avec la Ville est conservé puisque l'entreprise réservataire ou le salarié bénéficiaire de la place sera isséen.

Cette répartition permettra donc au concessionnaire de répartir, et c'est nouveau, les berceaux entreprises, actuellement situés uniquement sur la crèche Pont d'Issy, sur les trois crèches et donc de faire évoluer le dispositif en fonction des contextes et des demandes des familles. Bien entendu, la répartition des berceaux entreprises s'effectuera en concertation avec la Ville. La Commission permanente d'ouverture des plis chargée du secteur de la petite enfance arrêtera la liste des candidats admis à remettre une offre et exprimera un avis sur ces offres.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le lancement de la procédure de concession de service public et d'approuver le rapport présentant les prestations que devra assurer le concessionnaire."

M. le Maire.- "Merci. Des questions ?"

M. TANTI.- "Nous sommes favorables à cette opération qui consiste à regrouper plusieurs crèches pour cette opération de gestion déléguée. Simplement, on souhaiterait quand même qu'on fasse un petit bilan pour voir si cette opération doit être renouvelée. La prochaine délibération sera uniquement sur la crèche Cœur de Ville, et simplement, le souhait est que l'on regarde si cette opération présente plus d'intérêt, si on obtient un prix par berceau moins important, etc. Nous sommes favorables mais nous souhaiterions l'examiner et nous espérons à la Commission des services publics locaux avoir quelques informations sur cette opération. Merci Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "D'autres questions ? Madame SIMILOWSKI."

Mme SIMILOWSKI.- "Pour répondre à l'intervention de M. TANTI qui vient dans le prolongement de la demande de M. ROUSSEL dans le cadre de la CCSP, je peux vous transmettre les informations suivantes. Le coût annuel moyen d'un berceau est d'environ 5 000 euros et varie en fonction d'un certain nombre d'éléments, notamment la taille de la structure, le nombre de berceaux, l'état des locaux. Évidemment, des coûts sont incompressibles pour les petites structures. Ce coût des berceaux évolue également en fonction des redevances qui sont prévues pour la mise à disposition

des locaux. Ce coup est dépendant de la présence ou de l'absence et de la quantité de berceaux entreprises.

Nous nous tenons à votre disposition, Monsieur TANTI, pour plus d'informations sur ce point. Mais actuellement, ce que je peux vous dire, c'est que la solution retenue de la délégation de service public est primordiale pour la Ville puisque le coût du berceau finalement est moindre que par une régie directe. D'autre part, avec 39 structures, la Ville a su assurer une pluralité d'offres vis-à-vis de son public avec 13 structures municipales, 9 DSP et 11 crèches privées, ce qui fait une bonne répartition de la proposition pour répondre aux demandes des Isséens."

M. le Maire.- "D'après les sondages de satisfaction, Monsieur TANTI, le sentiment d'une bonne gestion est assurée à peu près à égalité dans les crèches en délégation et dans les crèches municipales, donc pour l'instant, Mme SIMILOWSKI y veille également, le dossier est positif.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté (abstention de M. PUIJALON)

Le Conseil municipal :

AUTORISE le lancement d'une procédure de concession de service public en vue de déléguer la gestion des crèches « Cerfs-Volants », « P'tits Sapeurs » et « Pont d'Issy ».

APPROUVE le rapport présentant les prestations que devra assurer le concessionnaire.

PRECISE que le Conseil municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du concessionnaire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat de concession (affermage).

Adopté à l'unanimité

S'est abstenu : 1 : Thomas PUIJALON

16. Lancement de la procédure de délégation de service public pour la crèche située dans la ZAC Cœur de Ville.

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 16. Lancement de la procédure, même formule, pour la crèche dans la ZAC centre-ville. Mme SIMILOWSKI."

Mme SIMILOWSKI.- "Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Issy Cœur de Ville, nous avons confié à Seine Ouest Aménagement, la réalisation d'une crèche dont l'ouverture est prévue pour le second semestre 2022.

La Ville propose une gestion par voie de DSP qui bénéficie de plusieurs avantages. Je vais aller vite puisque je l'ai déjà abordé :

- difficultés de recrutement, vous le savez dans le secteur d'activité ;
- le fait de pouvoir conserver une masse salariale de la Direction à la petite enfance à l'identique ;
- le fait de confier l'exploitation de la crèche à une société spécialisée avec des contrats très exigeants sur la qualification du personnel au-delà des exigences légales ;
- le fait de pouvoir ainsi déléguer au concessionnaire la prise en charge des équipements mobilier et matériel et la maintenance des ouvrages ;
- pouvoir aussi leur transférer le risque lié à l'exploitation, risques commercial et technique et financier liés au fonctionnement des équipements.

Donc le mode de gestion déléguée choisie nous semble le plus adapté. C'est une concession de service public type affermage, sachant que la Ville conserve le contrôle de la gestion des services

notamment dans le suivi de la fréquentation des enfants du personnel et de l'entretien des locaux. Le contrat durera cinq ans. Cette crèche de 60 berceaux accueillera des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans avec une répartition de 40 berceaux attribués aux familles isséennes, et 20 autres berceaux commercialisés à des entreprises avec le même système que celui de la délibération précédente, à savoir que l'entreprise réservataire ou le salarié bénéficiaire de la place en crèche devra être isséen. Cette crèche aura l'avantage d'être implantée au rez-de-chaussée et au premier étage d'un immeuble accueillant une résidence seniors et des logements, rue Victor-Hugo, ce qui permettra un brassage intergénérationnel.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le lancement de cette procédure de concession de service public et d'approuver le rapport présentant les prestations que devra assumer le concessionnaire."

M. le Maire.- "Merci. Des questions ?"

M. TANTI.- "Est-ce que face au covid, cet intergénérationnel est une bonne idée ?"

Mme SIMILOWSKI.- "Grâce à Ludovic et au CCAS et à la mobilisation de toute l'équipe municipale mais aussi à de nombreux bénévoles, bien évidemment, bientôt, tous nos seniors seront vaccinés et donc il n'y aura plus de danger à faire ce brassage, qui est souhaitable."

M. le Maire.- "On verra après eux. Tous les seniors seront vaccinés, Monsieur l'adjoint ?"

M. TANTI.- "Je n'arrive pas avoir un rendez-vous."

M. LEFÈVRE.- "Vous êtes trop jeune !"

M. TANTI.- "J'ai plus de 65 ans."

M. le Maire.- "Ce n'est rien du tout ! Alors tous les seniors seront vaccinés, Monsieur l'adjoint ?"

M. GUILCHER.- "Tous ceux qui le veulent. Les autres, oui, ils le seront tous."

M. le Maire.- "Il y a eu un très beau film sur Canal+ sur une équipe venue avec les enfants de l'école La Fontaine qui ont été dans la résidence de la maison suisse Repotel, et c'était très émouvant.

Il y avait des *a priori*, des personnes âgées elles-mêmes qui disaient : « C'est quoi ce truc, à quoi ça sert ? » et après, des petits gosses venaient et un caressait une grand-mère en lui disant « Tu as une peau très douce » et la vieille dame tombait en sanglots. C'est très beau ! Ils vont faire d'autres films. Il y avait une pédiatre, un animateur... C'étaient de vrais professionnels, qui respectaient les personnes âgées et les enfants. C'est très bien.

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE le lancement d'une procédure de concession de service public en vue de déléguer la gestion de la crèche située au sein de la ZAC « Issy Cœur de ville »

APPROUVE le rapport présentant les prestations que devra assurer le concessionnaire.

PRECISE que le Conseil municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du concessionnaire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat de concession (affermage).

Adopté à l'unanimité

VIII – ÉDUCATION – Bernard de CARRÈRE

17. Dénomination de la future école maternelle située rue Aristide Briand.

M. le Maire.- "Point n° 17. C'est M. de CARRÈRE pour la future école maternelle."

M. de CARRÈRE.- "Un mot sur l'école Paul Bert maternelle de sept classes dont l'originalité est qu'elle est traversée par une rue. Ce sont des petits bâtiments, un à droite, un à gauche de la rue, pas

vraiment économes en énergie et qui ne permettaient pas d'extension d'où la nouvelle école dans la ZAC Léon Blum permettant de répondre à toutes ces problématiques avec un seul bâtiment. C'est une école de 13 classes, qui ne seront pas toutes utilisées dès le début. Le bâtiment est à l'avant-garde du développement durable avec des matériaux biosourcés. Le bardage sera en bois avec des menuiseries bois et un peu d'aluminium."

M. le Maire.- "C'est Tiphaine qui l'avait exigé ?"

M. de CARRÈRE.- "Sans doute ! Ce seront des isolations thermiques en dérivé de chanvre et de coton recyclé."

M. le Maire.- "Ça, c'est BÉRANGER !"

M. de CARRÈRE.- "Une école performante, une nouvelle adresse, un nouveau bâtiment. On vous propose un nouveau nom et de retenir celui de Sophie Scholl. Elle est née en 1921 en Allemagne, on fête le centenaire de sa naissance cette année. Elle était intervenante en jardins d'enfants qui étaient les ancêtres de nos maternelles. Elle a mené des études de philosophie à l'université de Munich.

Elle a été vite convaincue que le nazisme était une atteinte à la liberté des consciences. Motivée par son esprit humaniste et religieux, elle s'engagea dans une résistance en 1942. Avec son frère, elle a fédéré des enseignants et des étudiants dans un réseau Rose Blanche, elle rédigea des tracts qu'elle distribuait en les laissant tomber discrètement la nuit. En 1943, elle a été identifiée, arrêtée, torturée, jugée et exécutée, dans un laps de temps assez court, les nazis craignant une contamination de l'université. Ces tracts ont été repris par la Royal Air Force qui les a largués, avec quelques bombes, en 1943 au-dessus des villes allemandes.

Pour cela, nous vous proposons de retenir le nom de Sophie Scholl, une enseignante, une résistante, une humaniste européenne, en faveur d'une coopération généreuse entre les pays d'Europe. La choisir, c'est aussi un geste d'amitié pour nos amis de Weiden où une école porte le nom de Hans Scholl, son frère, et où une autre école porte celui de Sophie Scholl.

Je vous remercie."

M. le Maire.- "Votre avis ? Elle n'était pas de Weiden même, de Munich ? La Bavière était le nid du nazisme, vous le savez. Pas de question ?"

M. LEFÈVRE.- "C'est un choix très pertinent en ce qui me concerne."

M. le Maire.- "Tout le monde est d'accord ?"

Avis contraires ? Abstentions ? Unanimité."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la dénomination de la future école maternelle située rue Aristide Briand : « école maternelle Sophie SCHOLL »

Adopté à l'unanimité

IX – ARCHITECTURE et BÂTIMENTS – Fanny VERGNON

18. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments communaux et de leurs équipements techniques.

M. le Maire.- "Point n° 18, l'appel d'offres pour les vérifications périodiques des bâtiments communaux. Fanny."

Mme VERGNON.- "Cette délibération concerne la fin du marché relatif aux prestations de vérifications réglementaires de nos bâtiments, au 5 juillet 2021. Il est donc nécessaire de relancer une consultation. Ce sont 13 types de prestations à pourvoir mais en un seul lot. Cela concerne 90 sites, à la fois accueillant du public mais aussi tous les autres sites communaux. Nous lançons donc cet appel d'offres."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question."

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché qui résultera de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

X – MOYENS GÉNÉRAUX – Étienne BÉRANGER

19. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages pour approvisionner le magasin central - lot n° 5.

M. le Maire.- "Point n° 19, un appel d'offres pour la fourniture de matériaux et matériels pour le magasin central, c'est le grand retour d'Étienne BÉRANGER."

M. BÉRANGER.- "Cette délibération est relative à ce que le général de Gaulle appelait l'intendance « *qui doit suivre* », selon son expression. L'intendance, c'est la tâche des hommes à mi-chemin entre les premiers de cordée, chers à M. MACRON et les premiers de corvée, chers à M. MARTINEZ."

M. le Maire.- "On n'a pas salué Napoléon, encore."

M. BÉRANGER.- "Dans le cas précis de cette résolution, il s'agit simplement d'assurer la continuité de l'approvisionnement en outillages du centre technique municipal, placé sous ma responsabilité. Permettez-moi mes chers collègues d'assurer cette continuité en votant cette résolution."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre qui résultera de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

20. Convention de numérisation et réutilisation des archives communales entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville.

M. le Maire.- "Point n° 20, une convention de numérisation et de réutilisation des archives communales entre le Département et la Ville. Et qui ? Encore Étienne !"

M. BÉRANGER.- "Selon les informations précises fournies par Mme VIGREUX que je remercie, la Ville a réalisé en décembre 2019 un audit de l'existant permettant de déterminer les volumes d'archives à externaliser ou à détruire le cas échéant. À l'issue de l'audit, la Ville a décidé en 2020 de traiter les archives impactées par la transformation des locaux en déployant les actions suivantes :

- première action, priorisation des urgences de traitement. Priorité donnée au service déménagement ;
- deuxièmement, définition pour chaque service des archives qu'il souhaite conserver ou externaliser en fonction de ses besoins et des espaces de stockage des nouveaux bureaux ;
- troisièmement, récolement des archives selon les normes des métiers ;
- quatrièmement, externalisation des archives..."

M. le Maire.- "Que signifie récolement ?"

M. BÉRANGER.- C'est la matérialisation de tout ce que l'on a fait. C'est la traçabilité et la matérialisation.

- l'élimination des archives identifiées comme éligibles à la destruction ;
- enfin, le transfert en interne des fiches identifiées comme définitives.

À Issy-les-Moulineaux, cela représente très précisément 2,845 km d'archives. À la demande du Département, nous avons signé avec eux une convention qui va permettre à tous les habitants des Hauts-de-Seine de faire les recherches généalogiques utiles."

M. le Maire.- "Où sont stockées les archives matériellement ?"

M. BÉRANGER.- "À Nanterre."

M. le Maire.- "Ils ont la place ?"

M. BÉRANGER.- "Chez nous, il y a 2,845 km."

M. le Maire.- "Cela fait 2 kilomètres en transport."

M. BÉRANGER.- "Ce sont les sous-sols du CAM et de Jules-Ferry. Il va y avoir 36 km pour tout le Département. Je demanderai peut-être de visiter à Nanterre, cela fait une bonne randonnée ! Ces archives permettront à tous ceux qui le voudront de reconstituer leur généalogie."

M. le Maire.- "Plein de gens aiment bien voir les archives ! Des questions ?"

M. PUJALON.- "Deux questions pour M. BERANGER. La première concerne le format de numérisation sachant que les formats numériques évoluent plus vite que le papier et entre l'invention de Gutenberg et la numérisation, il s'est écoulé quasiment quatre siècles et demi. Depuis l'invention du numérique, par contre, on a changé de formats de nombreuses fois. À un moment, on a conservé des archives sur bande magnétique mais aujourd'hui, il n'existe plus de lecteurs pour les consulter. Derrière, cela a été sur disquettes que plus personne n'utilise aujourd'hui. Quel est le format et quelle est la garantie qu'on pourra les conserver sur une durée au-delà d'une décennie ?"

Deuxième point, comment est garantie, dans ce système de conservation, l'accessibilité en fonction de la levée de l'interdiction de consulter ? Je pense notamment que la Ville est détentrice des dossiers du personnel avec une durée pendant laquelle, on ne peut pas y accéder sauf dérogation. Comment seront différenciées les dates d'ouverture d'accès aux archives ?"

M. le Maire.- "La parole à Étienne."

M. BÉRANGER.- "Ce sont les formats PDF et JPEG classiques."

M. le Maire.- "Tu réponds n'importe quoi pour faire plaisir."

M. PUJALON.- "Ce qui est classique peut être moderne voire archaïque trois ans après."

M. BÉRANGER.- "Actuellement, nous en sommes là. Pour la question de l'accessibilité, je vous répondrai plus tard pour vous faire une réponse précise."

M. le Maire.- "Consulter la CNIL."

M. BÉRANGER.- "Exactement."

M. le Maire.- "Merci, pas d'autres questions ?

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de numérisation et de réutilisation des archives communales entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

XI – ESPACE PUBLIC – David DAOULAS

21. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie avec la Métropole du Grand Paris et la société Métropolis.

M. le Maire.- "Point n° 21, une convention d'occupation du domaine public pour les véhicules électriques sur voirie, c'est David DAOULAS."

M. DAOULAS.- "Merci Monsieur le Maire.

Le 15 juin 2020, à l'issue d'un appel à initiatives privées, la Métropole du Grand Paris a conclu avec le groupement Metropolis, une filiale constituée de trois entreprises que sont SIIT, SPIE CityNetworks et Etotem, une convention cadre de partenariat pour l'installation et l'exploitation de points de charge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire métropolitain, hors Paris.

D'ici 2022, l'objectif de la MGP est de mettre à disposition des Franciliens un solide réseau de points de charge pour favoriser le développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Ce projet permet ainsi de réutiliser les anciennes stations Autolib' –la fin de service a eu lieu le 31 juillet 2018– par remplacement de bornes et de créer de nouvelles stations de charge.

Conformément à la convention cadre de partenariat précitée, le groupement Metropolis assure le financement des investissements et de l'exploitation. Les communes quant à elles décident, en lien avec Metropolis, de l'emplacement des stations et du choix d'infrastructures de recharge dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public. Elles bénéficient en retour de redevances sur l'installation et l'exploitation du service.

La convention tripartite d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie porte sur 10 stations Metropolis, représentant 48 points de charge, aux adresses que vous avez dans la délibération.

En contrepartie de l'occupation, Metropolis versera à la commune un droit d'entrée de 5 000 euros HT par emplacement de stationnement de la station, soit un montant total de 240 000 € HT pour les 48 points. En outre, la Ville percevra également une part variable payable chaque année au titre d'intéressement, ce qui représente 50 % du résultat net bénéficiaire de l'année N-1 au prorata du nombre d'emplacements de station mis à disposition.

La présente convention prend effet à la date de sa notification pour quinze ans. La durée, déterminée au cours de la consultation organisée par la MGP, est fixée en considération de la durée d'amortissement des investissements, qui représentent quand même 15 millions d'euros pour le consortium, et des dépenses de fonctionnement réalisées par Metropolis pour les besoins liés à l'exploitation et à la maintenance des infrastructures de recharge.

Enfin, il est précisé que la mise en service de la totalité des bornes de recharge, qui a commencé le mois dernier, sur notre territoire interviendra au cours du premier semestre 2021.

Je vous remercie par avance de bien vouloir permettre au maire de signer ladite convention."

M. le Maire.- "Comment vous faites pour régler la dualité avec le SIGIEF dont le président fait partie de GPSO ?"

M. DAOULAS.- "Tout à fait, M. GUILLET. L'expérience particulière Autolib', avec une fin de service unilatérale de la mairie de Paris sur laquelle on n'avait pas forcément la main, nous a encouragés à diversifier les services pour éviter d'être dans la même situation et de subir une décision ne nous étant pas directement liée.

De fait, *via* notre ETP GPSO, en lien avec le SIGIEF, une convention cadre a été signée en Conseil d'octobre dernier qui permet au SIGIEF de rétrofinancer pour les bornes d'Autolib' sachant que deux stations avaient d'ores et déjà été remises en état par le SIGIEF rue Vaudétard et rue Camille-Desmoulins.

Un troisième service vient d'une start-up et deux stations avaient été mises en place en mars dernier et l'expérimentation a été un peu particulière vu les conditions sanitaires. Je vais bientôt avoir le bilan d'activité de cette entreprise boulevard des Iles et rue de Champ-Chardon.

L'enjeu est de permettre différents types de service pour les Isséens, avec une différenciation tarifaire entre le SIGIEF et Metropolis. Le SIGIEF propose une tarification au temps passé de charge alors que Metropolis se rapproche plus de ce qu'on peut connaître en allant à une station thermique avec son véhicule, avec une quantité d'électricité consommée pour la recharge de la batterie. Une fois celle-ci rechargée à 100 %, vous avez une facturation d'occupation de la place qui est dissuasive avec un euro supplémentaire tous les quarts d'heure, ce qui permettra d'avoir une rotation plus rapide des stations."

M. le Maire.- "On risque quand même d'avoir deux formes de bornes ?"

M. DAOULAS.- "On aura effectivement deux formes de bornes."

M. le Maire.- "Comment les gens vont s'y reconnaître ?"

M. DAOULAS.- "Vous avez un système d'interopérabilité du service avec un seul système de facturation. C'est juste la manière dont vous vous connectez à la borne, le système de paiement est géré par quelque chose rattaché aux différents types de service donc vous avez un seul système de paiement. La facturation est faite par le service utilisé, Metropolis ou SIGIEF."

M. le Maire.- "Bien. Si vous nous le dites ! Des questions ?"

M. TANTI.- "Juste une question, Monsieur le Maire. Une question qui m'est venue en écoutant M. DAOULAS. Avec le couvre-feu, si à 18 heures, je mets ma voiture et qu'elle finit de charger à deux heures du matin, combien ça me coûte de 2 heures à 6 heures du matin parce que je ne peux pas aller chercher la voiture ?"

M. le Maire.- "D'autres questions ? Monsieur DAOULAS."

M. DAOULAS.- "C'est un euro le quart d'heure. Je vous invite à faire une multiplication."

Mme VESSIERE.- "Cela fait 16 euros de supplément !"

M. DAOULAS.- "En l'occurrence, la situation est exceptionnelle, de fait, nous pouvons espérer que le service pourrait faire un geste commercial si tant est que la justification était démontrée. À ce moment-là, j'inviterai les Isséens à se rapprocher du service client de Metropolis."

M. le Maire.- "Moi, j'ai toujours peur. On a déjà eu le bordel avec les Vélib' et autres. Mais ça ne fait rien ! Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie avec la Métropole du Grand Paris et Metropolis SAS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité**XII – COMMUNICATION – Caroline MILLAN****22. Renouvellement de la convention cadre relative à la mise en maquette, la mise en page et à l'impression des articles consacrés à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans le journal *Point d'Appui*.**

M. le Maire.- "Dernier point, le renouvellement de la convention entre GPSO et *Point d'Appui*. Caroline MILLAN."

Mme MILLAN.- "Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention avec GPSO relative à l'organisation de la mise en maquette, la mise en page et l'impression des articles qui lui sont consacrés dans le journal *Point d'Appui*."

Vous avez tous pris connaissance de la convention annexée à la présente délibération donc je ne vais revenir sur ses termes.

Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer, je vous en remercie."

M. le Maire.- "Des questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "Effectivement, ce n'est pas complet puisqu'on ne voit rien quant à la taille de l'espace réservé dans *Point d'Appui* pour ces publications. C'est peut-être volontairement qu'il n'y a pas de taille précisée. Pourrait-on avoir le coût de revient d'une page pour cette partie de réalisation, simplement finalisation, maquette, et mise en page, histoire d'avoir un comparatif ?"

M. le Maire.- "D'autres questions ? Caroline."

Mme MILLAN.- "Le prix est indiqué dans la convention. On leur demande une quote-part de 800 euros."

M. le Maire.- "Et cela a échappé à Mme VESSIÈRE ?"

Mme VESSIÈRE.- "Le prix pour cette publication est de 800 euros."

Mme MILLAN.- "C'est une quote-part. C'est 800 euros une page pour GPSO pour cinq publications par an."

Mme VESSIÈRE.- "Le terme une page n'apparaissait pas très nettement. Parfait, si c'est une page donc ça correspond."

M. le Maire.- "Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention relative à l'organisation de la mise en maquette, de la mise en page et de l'impression des articles consacrés à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest dans le bulletin d'information municipal *Point d'Appui*.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

PRÉCISE que le coût des prestations précitées sera pris en charge par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest à hauteur de 800 euros par parution et dans la limite de cinq parutions annuelles.

INDIQUE que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Nous en arrivons aux questions orales."

M. le Maire.- "Nous en arrivons aux questions. Je me permets de vous rappeler l'article du règlement intérieur : 20 minutes au plus sont consacrées en fin d'ordre du jour aux questions ; deux minutes au plus pour poser la question, trois minutes pour y répondre. J'annonce d'abord la question, le ou la responsable la pose et un adjoint lui répond."

La première question concerne les places de parking « handicapés » dans le quartier des Épinettes, courriel de F. CORDIER au nom de la liste « Collectif Écolo et Social ». Vous avez la parole."

Question orale n° 1 concernant les places de parking "handicapés" dans le quartier des Épinettes, présentée par Mme CORDIER au nom de la liste « Collectif Écolo et Social ».

Mme CORDIER.- "Merci. La rénovation de deux immeubles aux Épinettes nécessite l'installation d'une base de vie "chantier" qui neutralise deux places de parking "handicapés" au moins jusqu'en novembre 2021. Ces deux places sont absolument nécessaires dans cette zone et sont toujours occupées. Où seront installées des places de remplacement clairement protégées pour les personnes atteintes de handicap habitant le secteur ? Quand cela sera-t-il effectif ? Merci d'avance."

M. le Maire.- "Dans les temps."

David DAOULAS."

M. DAOULAS.- "Merci Monsieur le Maire. Depuis le 27 novembre 2020, et jusqu'au 30 novembre 2021, l'entreprise Bouygues Bâtiment, mandatée par l'OPH Seine Ouest Habitat, est autorisée à neutraliser les stationnements sur l'ensemble du parking situé à l'angle des rues Honoré Fragonard et de l'Égalité dans le cadre des travaux de réhabilitation des façades des immeubles « La Flèche » et « Le Verseau ». Les besoins d'espace pour la base de vie de ce chantier d'envergure sont importants. Cet emplacement se trouve être le seul adéquat à proximité."

Le secteur est doté de quatre places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite. Deux d'entre-elles, situées sur la rue d'Erevan, restent disponibles pendant toute la durée des travaux. La configuration de la rue de l'Égalité ne permettant pas l'aménagement d'emplacement de stationnement réservé aux détenteurs d'une carte mobilité inclusion (CMI) aux normes en vigueur, il n'a pas été trouvé de solution de remplacement provisoire."

Toutefois, les réservations de deux places de stationnement payant aux dimensions standards seront prochainement réalisées dans le courant du mois de février. Enfin, je vous rappelle que les détenteurs d'une CMI « stationnement » sont exemptés de redevance sur l'ensemble des places de stationnement payant situées sur la voirie."

M. le Maire.- "Merci. Question n° 2 concernant la rixe du samedi 30 janvier, courriel de Damien BALDIN, c'est Maud JOIE SORIA qui pose la question, Thierry LEFÈVRE lui répond."

M. PUIJALON.- "C'est moi, Monsieur le Maire, pardon."

M. le Maire.- "Arrangez vous."

Question orale n° 2 concernant la rixe du samedi 30 janvier 2021 entre jeunes lycéens dans le quartier de la ferme, présentée par M. PUIJALON, au nom de la liste "Issy s'engage".

M. PUIJALON.- "Samedi dernier, vers 16h45, allée Sainte Lucie, je sortais du Centre commercial avec d'autres passants et nous avons soudain vu un groupe d'une trentaine de jeunes, tous vêtus de noir, masque et capuche poursuivre un groupe de sept jeunes en courant. Certains avaient des barres métalliques à la main."

Boulonnais contre Isséens et vice-versa, les tensions sont constantes et croissantes. Un peu plus d'une heure après, un règlement de comptes a conduit à l'hospitalisation d'au moins un jeune."

Sur cette dalle aujourd'hui, trafic de drogue, bar permanent sur les escaliers et groupes de jeunes s'affrontant entre Boulogne et Issy, ces phénomènes sont aujourd'hui croissants et nous inquiètent. Les habitants en ont assez. La crise n'arrange rien, comme on l'a évoqué tout à l'heure, du fait notamment de l'arrêt des activités sportives et culturelles."

Il n'est pas acceptable pour nous tous, et je pense que nous en serons tous d'accord, que des phénomènes de bandes s'implantent dans notre Ville et nulle part d'ailleurs. Doit-on attendre que des règlements de compte conduisent au décès d'un jeune ou un cas plus grave comme cela a été le cas pour le jeune Yuriy, même si on pouvait lui reprocher des choses ?

Ma question est simple, Monsieur le Maire, comment comptez-vous dans cette période compliquée contribuer à rétablir l'ordre public dans notre Ville et en particulier dans ce quartier qui est très touché aujourd'hui ? Je vous remercie."

M. le Maire.- "Merci. Réponse par Thierry LEFÈVRE à qui je rends hommage pour les conditions d'accomplissement de sa mission."

M. LEFÈVRE.- "Merci, Monsieur le Maire. De jeunes mineurs isséens et boulonnais, scolarisés pour certains dans les mêmes lycées à Boulogne-Billancourt, s'affrontent depuis plusieurs semaines tantôt à Boulogne mais le plus souvent à Issy, dans le quartier de la Ferme, que vous avez évoqué Monsieur PUIJALON, chacun cherchant à montrer sa supériorité à l'autre dans une escalade de la violence qui semblerait avoir pour origine lointaine le vol d'un téléphone portable - c'est parti de rien.

Si la situation à Issy est exceptionnelle, notre commune n'est pas la seule à devoir faire face à des phénomènes de groupes de mineurs qui mettent leur intégrité physique en danger. En effet, ces rixes existent également sur d'autres communes du Département (par ailleurs dotées de vidéoprotection et de polices municipales) où, depuis le début de la crise sanitaire, force est de constater qu'elles se sont intensifiées d'abord dans le nord puis plus récemment dans le sud de notre département, notamment Sèvres-Chaville, Meudon-Clamart, Paris 15-Vanves et maintenant Boulogne et Issy...

Ces événements créent un sentiment d'insécurité chez les Isséens, ainsi qu'une inquiétude légitime, partagée par les différents partenaires institutionnels et associatifs mobilisés qui, devant la récurrence et la dangerosité des faits ainsi que l'inconscience de leurs jeunes auteurs, qui sont malheureusement quelques fois à la fois auteurs et victimes - et ce malgré les interpellations réalisées - craignent le geste de trop, celui qui brise des vies.

Une partie de notre jeunesse dérive (en l'occurrence, une vingtaine de mineurs isséens). Il est donc demandé à chacun d'entre nous de faire preuve de sang-froid, de prendre note des actions en cours et de soutenir les acteurs mobilisés.

Les équipes éducatives des deux villes sont en contact étroit et très présentes sur le terrain, auprès des jeunes comme des parents.

Des points sont régulièrement faits avec Boulogne (médiateurs, centre social, service sécurité) et les proviseurs des lycées boulonnais où sont scolarisés les mineurs impliqués (isséens et boulonnais).

Nous avons naturellement, et ce dès le mois de novembre, attiré l'attention de Monsieur le Préfet et de Madame le Procureur sur ce phénomène ; c'est ainsi que Monsieur le Commissaire de police, en lien avec son collègue de Boulogne-Billancourt, dispose d'effectifs départementaux spécifiques et organise régulièrement des opérations mutualisées de contrôle sur le secteur de la Ferme, notamment en fin de semaine.

Cette mobilisation des acteurs de terrain a permis d'éviter des rixes (encore plus lourdes de conséquences) et de procéder à plusieurs interpellations de jeunes mineurs, boulonnais et isséens, tour à tour auteurs et victimes.

Si cette mobilisation de la Ville et de ses partenaires est plus que d'actualité, elle ne saurait être efficace sans une justice prompte et dissuasive.

- La cellule de veille éducative qui s'est réunie récemment (Ville, Commissaire, Substitut, PJJ, Clavim) a permis de dresser un état des lieux des situations des mineurs déjà impliqués. Aussi, a-t-il été demandé à Madame le Procureur d'accorder une attention toute particulière aux jeunes isséens contrôlés et/ou placés en garde à vue dans ce contexte afin que la nature des décisions de justice prononcées à leur encontre incite les familles concernées à une prise de conscience de la gravité de leur situation. À cet égard, sachez qu'aucune des victimes ni aucun de leurs parents n'ont souhaité déposer plainte après ces agressions, ce qui limite également la portée de la réponse judiciaire. Je vous invite à méditer cette dernière phrase.
- La Présidente du Tribunal pour enfants sera également saisie pour s'assurer de son concours sur les situations isséennes portées à la connaissance du juge des enfants et faire en sorte que les mesures éducatives prises à titre individuel tiennent compte du phénomène de groupe.

Face à ce phénomène d'une nouvelle ampleur, totalement inédit sur notre territoire et intimement lié bien sûr au contexte de crise sanitaire, économique et sociale que nous connaissons, nous rencontrerons la semaine prochaine avec nos homologues de Boulogne-Billancourt, Madame le Procureur et Monsieur le Préfet en présence de l'ensemble des acteurs impliqués pour s'assurer de la

mobilisation pérenne des moyens déjà mis en œuvre et de l'énoncé de mesures judiciaires qui soient à la hauteur de la gravité des actes commis."

M. le Maire.- "Merci. Je crois que dans l'immédiat, on ne peut pas faire autre chose. La prochaine réunion sera une réunion d'harmonisation. C'est vrai qu'il y a un phénomène bizarre ; on en voit vaguement les origines. La solution n'est pas pour demain sur le plan économique, social et médical.

Merci. Point n° 3. Encore les rixes entre jeunes lycéens d'Issy et de Boulogne. C'est M. BART, réponse de Thierry LEFÈVRE. encore."

M. BART.- "La question va beaucoup ressembler à celle à laquelle vous avez déjà répondu. Je ne sais pas si cela vaut le coup que je la formule."

M. le Maire.- "Peut-être pas, non."

M. BART.- "Alors, je peux faire rapidement."

M. le Maire.- "Voilà."

M. BART.- "Je peux faire rapidement."

Question orale n° 3 concernant les rixes entre jeunes lycéens d'Issy et de Boulogne dans le quartier de la Ferme, présentée par M. BART de la liste "Vivre Issy Pleinement".

M. BART.- "Le 15 janvier dernier, Yuriy a été victime d'une agression sur la dalle de Beaugrenelle. L'enquête a pour l'instant abouti à la mise en garde à vue de mineurs âgés de 15 à 17 ans et d'un majeur de 18 ans, majoritairement domiciliés à Vanves, confirmant ainsi que Yuriy est la malheureuse victime des rivalités violentes entre des bandes de lycéens de Paris et des communes limitrophes.

Issy-les-Moulineaux n'est hélas pas épargnée par ce phénomène. Plusieurs quartiers de la ville sont le théâtre de règlements de comptes entre des lycéens isséens et des lycéens de Boulogne-Billancourt. Samedi dernier, le 30 janvier, entre l'allée Sainte-Lucie et la station T2 des Moulineaux, les affrontements ont été tels que deux jeunes ont dû être pris en charge par les pompiers. Les habitants, les travailleurs et les clients de ces quartiers sont sidérés de se retrouver régulièrement au beau milieu de bagarres à coups de barres de fer et de jets de pierres. Lors d'un échange récent avec des habitants, la Directrice Prévention-Sécurité de la ville d'Issy-les-Moulineaux avait assuré que les villes d'Issy et de Boulogne avaient pris les choses en main et que les lycéens en cause étaient identifiés et surveillés. Nous ne pouvons que constater qu'il n'en est rien.

Si par le passé, les exactions des élèves de l'établissement ont été attribuées à ceux de la voie professionnelle, exonérant ainsi d'approfondir le problème, cette excuse n'existe plus puisque les lycéens sont désormais du secteur, donc presque tous isséens, et ont donc bénéficié des actions de prévention de la Ville qui visiblement ne suffisent plus.

Les paroles régulièrement rassurantes et constamment apaisantes du Premier Adjoint ne trouvent pas leur concrétisation sur le terrain et ne sont absolument pas perçues ainsi par les citoyens de ces quartiers !

Ajoutons que la présidente de la Région encourage la vidéoprotection et la mise en place d'une police municipale armée.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire quelle stratégie efficace vous comptez mettre en place pour faire cesser très rapidement ces rixes ultra-violentes entre lycéens de la commune et des villes voisines ?"

M. le Maire.- "Thierry LEFÈVRE accepte de répondre encore."

M. LEFÈVRE.- "Je vais essayer d'apporter quelques éléments complémentaires par rapport à ce qui vient d'être dit – on ne va pas se répéter. Je ne m'étendrai pas davantage sur l'environnement général que l'on vient de décrire. Néanmoins, je veux vous rappeler que c'est la qualité de notre partenariat – j'en ai dit deux mots tout à l'heure au cours du Conseil – avec l'ensemble des acteurs (institutionnels et associatifs) concernés – et que vous semblez au demeurant prendre pour acquis alors qu'il est le fruit de plus de 25 ans d'un travail de fond et souvent présenté comme exemplaire par nombre d'observateurs – qui nous permet d'avancer de concert avec tous ces acteurs et de faire du « sur-mesure » quant aux réponses à apporter.

En effet, pour endiguer un phénomène de groupe, il faut pouvoir travailler sur de l'individuel. Sans doute est-ce votre manque d'expérience et personne ici ne vous le reprochera si ce n'est le ton de

certaines de vos affirmations assurément péremptoires, mais les réponses pérennes aux phénomènes de rixes ne sont pas seulement policières, mais bien judiciaires et sociétales.

Effectivement, aussi performante que puisse être la Police nationale (en l'espèce plusieurs rixes en gestation ont pu être empêchées et plusieurs interpellations ont été réalisées), l'efficacité et j'allais dire la crédibilité de son action repose sur les suites qui y sont données par la Justice.

À cet égard, nous nous sommes déjà entretenus de ce sujet central en novembre dernier avec Madame le Procureur que nous verrons de nouveau – on vous l'a dit – la semaine prochaine, afin d'alerter de nouveau, au plus haut niveau juridictionnel de notre département, sur la nécessité d'une justice prompte et suffisamment dissuasive...

Deux mots complémentaires concernant la vidéoprotection – vous agitez le chiffon rouge et on voit votre front un peu populiste sur le sujet – et la fameuse police municipale.

Pour la vidéoprotection, je vous donne deux éléments.

D'une part, la dalle Beaugrenelle est couverte de caméra. Les jeunes – cette fameuse bande – l'ont choisie pour se livrer aux rixes qui ont malheureusement conduit à l'accident dramatique avec le jeune Yuriy. Les caméras n'ont permis d'identifier aucun des auteurs pour une raison simple que l'on dit depuis longtemps : ils étaient encapuchonnés, impossible donc de les identifier. Néanmoins, 14 d'entre eux ont été identifiés, non pas par la vidéoprotection, Mesdames et Messieurs, mais le bornage des mobiles !

D'autre part, Sainte-Lucie fait partie des deux sites expérimentaux que nous avons choisis d'équiper. On va en dresser le bilan dans le cadre du prochain diagnostic du Contrat local de sécurité – vous aurez donc naturellement à en connaître au niveau du Conseil – avec le Bord de Seine. Quel site les jeunes ont-ils choisi pour se livrer à ces rixes ? Sainte-Lucie pourtant couverte de caméras de vidéoprotection. Donc vos grandes allégories « mettez la vidéoprotection et tout ira mieux »... Cela manque assurément d'expérience de terrain... pour être gentil avec vous.

Quant aux polices municipales, il est conseillé qu'elles n'interviennent pas lorsqu'il y a des rixes, sauf à ce qu'elles soient armées jusqu'aux dents, ce qui n'est pas notre politique. Il n'y a pas de shérif ; le Maire n'est pas un shérif. En règle générale, lorsqu'il y a une police municipale – je le dis prudemment, parce que d'autres villes amies en sont dotées et on ne fait de leçon à personne –, quand on nous interroge sur le sujet, on sait y répondre. Aujourd'hui, je le répète, on l'a dit à plusieurs reprises : le budget d'une police municipale, c'est le budget du CLAVIM – le budget du CLAVIM, c'est 9 millions, on l'a dit. L'ensemble du budget consacré à la prévention (si on ajoute bout à bout le domaine social, sportif et socio-éducatif), c'est 12/13 millions. Si demain on devait être doté d'une police municipale, le budget est à peu près équivalent. Je ne suis pas sûr que notre marge de manœuvre budgétaire nous permette en termes de coût de fonctionnement (ce sont des coûts annuels) de développer un tel budget. Par ailleurs, je vous laisse imaginer – et je pense que vous me rejoindrez dans ce propos – que si on se dotait demain d'une police municipale, cela se ferait en vases communicants avec la police nationale.

On voit l'État pousser très fort pour que les villes se dotent de polices municipales, précisément pour faire des économies au niveau de la police nationale. Nous, on a pris parti depuis trop longtemps, sous l'impulsion de notre Maire, de jouer la coopération de la coproduction de prévention et de sécurité. Monsieur TANTI a eu l'air tout à l'heure de nous dire – et avec quelle ignorance de la réalité du terrain encore une fois – que nous étions « tout préventif », et Mme VESSIERE a forcément rajouté son propos à cette affirmation un peu péremptoire. Il n'y a pas de déséquilibre prévention aux dépens de la sécurité. Il y a un souci permanent de maintenir un juste équilibre entre la prévention et la sécurité. On a la faiblesse de penser qu'il faut naturellement éteindre le feu quand il y a feu et actuellement, il y a une certaine situation d'urgence : croyez-moi, on emploie tous les moyens requis pour arriver à mettre un terme à ces conflits de bandes qui ne partent de rien. Pour faire court, c'est à celui qui aura la plus longue ! On en est là dans le débat. Ces jeunes mettent en cause leur vie. Ils ne s'attaquent pas aux commerces. Ils ne s'attaquent pas aux résidents. Ils créent un sentiment d'insécurité. Ils s'attaquent à eux-mêmes. Ils mettent en cause leur propre vie. Il faut bien réfléchir à cela. La police municipale ne serait pas une solution pour nous. Elle n'est sûrement pas une solution en termes budgétaires. Elle n'est sûrement pas une solution en termes de mobilisation de la police nationale. Je peux vous dire que partout où il y a une police municipale, la police nationale est malheureusement un peu démobilisée. Ces vases communicants en période budgétaire contrainte que nous connaissons se feraient forcément aux dépens de la police nationale. Nous, nous préférons

travailler avec des policiers formés, motivés à qui l'on apporte notre soutien en termes de prévention, et notre action s'arrête au niveau de la prévention. Croyez bien que nous sommes très attentifs à ce que les deux plateaux de la balance prévention/sécurité s'épaulent l'un et l'autre. Nous sommes pleinement dans cette logique de coproduction de prévention et de sécurité, qui fait tout le modèle isséen et toute notre originalité qui, jusqu'ici, a parfaitement fonctionné. Si on doit le faire évoluer, on le fera. Pour autant, je ne vois pas que l'on revienne à la création d'une police municipale et à la couverture générale du terrain en matière de vidéoprotection, n'en déplaise à vos affirmations assurément péremptoires, parce que vous tournez un peu en boucle depuis un certain temps, je dirais même depuis la campagne électorale. C'est un peu dommage que vous n'ayez pas changé de refrain."

M. le Maire.- "Merci Thierry. Je me permets de vous rappeler qu'un rapport de la Cour des comptes vient d'être déposé sur les polices municipales. Nous l'avons bien sûr reçu. Thierry a géré cette affaire. Le rapporteur habite la Ville ! Il m'a envoyé une lettre personnelle en disant "j'habite la Ville et j'apprécie ce que vous faites". Pourtant, nous n'avons pas de police municipale... La théorie de la police municipale, cela fait plaisir, cela fait plaisir au maire, cela lui fait sa garde prétorienne. C'est très bien quand il y a les remises des vœux et autres. Théoriquement, c'est pour, là encore, que le maire soit présent et qu'on dise qu'il fait quelque chose. Excusez-moi de vous dire qu'une ville comme Nice (le Maire est un ami) a une des plus grandes polices municipales, a des centaines de caméras et c'est pourtant à Nice qu'il y a eu le plus grand nombre d'attentats ou autres. Les caméras servent à identifier – on l'a vu à Londres et à Madrid –, mais pas à prévenir. Pour l'instant, nous maintenons ce qu'a exactement et bien dit Thierry. On ne va pas régler ces problèmes. Il faut une présence réelle. On a parlé des causes ; elles sont sociologiques, ethniques, commerciales, économiques. C'est pire actuellement. On a des gosses qui ne sont pas occupés, qui ne peuvent pas faire de sport, qui ne peuvent pas aller à la bibliothèque, à la piscine. On le voit bien. C'est la première fois que cela retentit comme cela chez nous. Il faut donc garder son sang-froid. Je demande à ceux qui s'érigent en justiciers de ne pas jouer les "Zorro". Ils n'apportent rien. À force de répéter les mêmes choses, ils vont définitivement se déconsidérer. Je remercie Thierry, le CLAVIM et toutes nos équipes qui sont sur ce terrain.

Nous passons au point 4. C'est l'offre culturelle pendant la crise sanitaire. Guillaume LÉVY."

Question orale n° 4 concernant l'offre culturelle pendant la crise sanitaire, présentée par M. LÉVY au nom de la liste "Issy Ensemble !".

M. LÉVY.- "Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Durant la crise sanitaire, un certain nombre de mesures ont été prises par la Ville d'Issy-les-Moulineaux afin de permettre aux Isséennes et aux Isséens de pouvoir continuer à bénéficier d'une offre culturelle. Ainsi, la « foire aux jouets » a été organisée de manière dématérialisée via une page Facebook. Quelles ont été plus largement les actions culturelles entreprises en faveur des citoyens de la Ville dans le contexte sanitaire que nous connaissons ? Je vous remercie."

M. le Maire.- "Réponse, Fabienne."

Mme LIADZE.- "Depuis le 28 octobre dernier, date d'entrée en vigueur du deuxième confinement, la Ville a maintenu une offre culturelle numérique, déjà expérimentée avec succès lors du premier confinement. La fréquentation de nos sites et réseaux sociaux illustre la pertinence de cette démarche. En voici des exemples chiffrés :

- les cinq conférences proposées par le Musée et les Arcades, ainsi que les deux Entretiens d'Issy ont recueilli 7 392 vues ;
- dans les médiathèques, nous avons mis en place le *click and collect* qui a modifié les pratiques des usagers. Ceux-ci ont eu recours massivement à nos services en ligne qui ont comptabilisé 71 307 connexions aux comptes lecteurs en novembre et décembre, contre 5 893 en avril lors du premier confinement. De même, 287 728 pages ont été consultées sur cette même période contre 31 000 en avril. La visite virtuelle de l'exposition de l'auteur et plasticienne Pauline KALIOUJNY a récolté 2 553 vues ;
- les Espaces Ludiques ont diffusé sur leur page Facebook 65 publications consacrées à la découverte de nouveaux jeux, générant un total de 23 000 vues. La Foire aux jouets, que vous évoquiez, qui s'est déroulée sur une plateforme dématérialisée, a rassemblé plus de 1 000 personnes pour 1 697 publications, à ce titre, nous avons reçu de nombreux remerciements et commentaires élogieux de la part des Isséens.

Le CLAVIM a également proposé une offre culturelle en ligne. En effet, outre ses ateliers hebdomadaires pour les enfants et les jeunes maintenus *via* la plateforme Zoom, des spectacles, concerts ou conférences ont été diffusés sur *Facebook Live*.

Ces quelque 394 000 connexions en l'espace de deux mois témoignent de l'évolution des besoins des Isséens, accélérée par le contexte pandémique. La réactivité des équipes et la mise en place d'outils performants expliquent ce succès. Fort de celui-ci, une réflexion est actuellement en cours, en collaboration avec la SEM Issy Media, afin de développer une proposition culturelle en ligne pérenne, complémentaire de l'offre classique."

M. le Maire.- "Merci à Fabienne et à ses équipes. Effectivement, vous avez bien occupé le terrain culturel et vous avez limité la casse avec des gens très motivés. Nous avons atteint les 20 minutes, mes chers collègues. Il reste quatre questions à poser. Nous proposons donc à ceux qui les avaient prévues : première hypothèse, de nous écrire pour qu'on leur réponde par écrit ou deuxième hypothèse, de les reporter à la prochaine séance du Conseil. Votre avis ?"

(Les élus souhaitent obtenir des réponses par écrit.)

M. le Maire.- "Très bien, c'est noté. Monsieur le Directeur, vous voyez avec les adjoints pour une réponse par écrit.

Merci à vous toutes et tous. La séance est levée."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 21H24.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Guillaume LEVY

André SANTINI